



**CHOISY**.le.ROI

Hôtel de Ville  
Place Gabriel péri  
94600 Choisy-le-Roi  
www.choisyleroi.fr  
☎01.48.92.44.44

## *Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du Mercredi 18 février 2026*

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-neuf heures vingt et une, le Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 5 février 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal — Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, ID ELOUALI Ali jusqu'au point N°26 024 inclus, SAYADI Walid jusqu'au point N°26 017 inclus , Mme LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, Hamida BOUGUEROUA, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

### **Étaient représentés :**

M. THIAM Moustapha	mandat à M. SAYADI Walid
Mme ALIROL Béatrice	mandat à M. COELHO Vasco
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M. BANCE Stéphane	mandat à M. BOLLE-DALLIAH Kristian
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. OMRANE Alain	mandat à Mme BOUGUEROUA Hamida
Mme BEZACE Mathilde	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle

### **Étaient absents :**

SASU Hancès jusqu'au point N°26 009 inclus  
M. CHIRRANE El Arbi  
Mme DOS REIS Sabrina  
Mme DESPRES Catherine  
M. AOUMMIS Hassan

**Secrétaire de séance :** Damien DESROCHES

## Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance .....	4
→ Appel.....	4
→ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026.....	4
<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Modification du tableau des effectifs du personnel communal	Erreur ! Signet non défini.
<b>FINANCES</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Rapport 2025 sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Actualisation de l'autorisation de programme Réhabilitation de la passerelle Anatole France et de ses crédits de paiement.....	Erreur ! Signet non défini.
→ Création de 5 autorisations de programme .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Vote des taux d'imposition - année 2026 .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Vote du Budget Primitif - Exercice 2026 - Budget Principal .	Erreur ! Signet non défini.
<b>URBANISME</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Modification de la charte de la qualité de la construction neuve en secteur diffus	Erreur ! Signet non défini.
→ Approbation du protocole quadripartite entre la ville de Choisy-le -Roi, le SAF 94, SODALIS 2 (groupe Intermarché) et PIERREVAL Promotion....	Erreur ! Signet non défini.
→ Sollicitation d'un avenant N°2 à la convention cadre « 100 quartiers innovants et écologiques » .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Clôture de la Zone d'Aménagement Concerté du Docteur Roux	Erreur ! Signet non défini.
→ Avis relatif à la demande d'autorisation environnementale du SEDIF concernant le projet de filtration membranaire haute performance.....	Erreur ! Signet non défini.
→ Rapport d'activité année 2024 EPFIF .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Majoration de la part communale de la Taxe d'Aménagement dans certains secteurs de la commune .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial de l'ilot Cavers 19-21 Av de Lugo entre la commune, le Préfet du Val-de-Marne et le groupement des sociétés Vinci Immobilier, Yuman et Grand Paris Aménagement	Erreur ! Signet non défini.
→ Délibération rectificative relative à l'acquisition des parcelles sises 25, rue des Pâquerettes et 92, Quai de Choisy .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Délibération rectificative relative à la constatation du transfert de propriété à titre gratuit de la Médiathèque ARAGON (Zac du Port) par la SADEV 94 au profit de la ville.....	Erreur ! Signet non défini.
<b>Habitat</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
→ Garantie d'emprunts accordée à Valophis Habitat pour la construction de 48 logements locatifs sociaux.....	Erreur ! Signet non défini.
→ Transfert des garanties d'emprunts contractés par Batigère Habitat au profit de Batigère Habitats Solidaires .....	Erreur ! Signet non défini.

**Transition écologique** ..... Erreur ! Signet non défini.

→ Convention d'occupation et d'usage des jardins familiaux  
.....

→ Convention pour l'éducation au développement durable auprès de public scolaire avec le programme Ecole dehors 2026 ..... **Erreur ! Signet non défini.**

→ Convention partenariale avec l'association "Au fil de l'eau" passeur de rives 2026 ..... **Erreur ! Signet non défini.**

**Santé** ..... Erreur ! Signet non défini.

→ Avenant N°1 à la convention de gestion du Centre municipal de santé.....

**Population**..... Erreur ! Signet non défini.

→ Rapport annuel année 2024 - SIFUREP  
.....

**Administration générale** ..... Erreur ! Signet non défini.

→ Compte-rendu des décisions L-2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.....

**Questions diverses** ..... Erreur ! Signet non défini.

*La séance est ouverte à 19 h 21 sous la présidence de M. Tonino Panetta, Maire de Choisy-le-Roi.*

**M. le Maire** : Bien, chers collègues, nous allons démarrer. Si tout le monde est en place, nous allons commencer.

Comme d'habitude, vous avez été convoqués dans les formes légales à la séance du conseil municipal de ce jour.

→ **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités, nous devons désigner un secrétaire de séance. Il m'a été indiqué que Damien Desroges souhaite rester secrétaire de séance, il est donc nommé. (M. Damien Desroches est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.)

**M. le Maire** : Je passe la parole maintenant à Monsieur Baranger, DGS, pour procéder à l'appel.

**M. Baranger** : Bonsoir à toutes et tous. Je vais donc procéder à l'appel nominal des élus du conseil municipal.

→ **Appel**

*(M. Denis Baranger procède à l'appel.)*

**M. Baranger** : Le quorum est atteint.

→ **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026.**

**M. le Maire** : Merci, Monsieur Baranger.

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 28 janvier dernier avec votre convocation. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Je n'en vois pas.

*Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.*

**RESSOURCES HUMAINES :**

→ **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

**M. le Maire** : Venons-en à l'ordre du jour. Nous allons commencer par la modification du tableau des effectifs du personnel communal. Je vais donner la parole à Monsieur Vasco Coelho, qui va nous présenter le tableau des effectifs.

**M. Coelho** : Merci, Monsieur le Maire.  
Bonsoir, chers collègues, Choisyens et Choisyennes, Direction Générale,

Voilà, donc, nous avons l'habitude de présenter les délibérations. Pour contribuer au bon fonctionnement des différentes directions de la ville, il convient de procéder aux transformations indiquées dans la délibération pour une mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements de personnel et des recrutements réalisés, et d'ouvrir l'accès à des agents contractuels. Chers collègues, il nous est donc demandé de délibérer à ce sujet.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 008*

Ont voté pour : 38

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, LANTERNIER Lucie, Moustapha THIAM, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 008 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire :** C'est adopté. Merci à vous.

## **FINANCES :**

### **→ Rapport 2025 sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF)**

**M. le Maire :** Je vais maintenant donner la parole à Madame Francisot, qui va nous parler du FSRIF, le Fonds de solidarité des communes d'Île-de-France, et de son utilisation à Choisy-le-Roi.

**Mme Francisot :** Bonsoir, chers Choisyens, chers collègues, Monsieur le Maire, merci. Le FSRIF, comme chaque année, fait l'objet d'une délibération que nous votons afin de rétablir à quoi ont servi les 3,4 millions d'euros qui nous ont été versés par ce Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France. Ces fonds servent à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage, la santé et l'action sociale, la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs. Vous en avez la répartition sur la notice.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Non plus. Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 009*

Ont voté pour : 38

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, LANTERNIER Lucie, Moustapha THIAM, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 009 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est adopté. Merci à vous.

**→ Actualisation de l'autorisation de programme Réhabilitation de la passerelle Anatole France et de ses crédits de paiement.**

**M. le Maire** : La parole reste à Madame Francisot. Nous avons eu, je ne sais pas si cela vous a été indiqué dans la retranscription, une erreur sur le point de l'actualisation des onze autorisations de programme APCP. En fait, c'est bien onze qui sont écrites. C'est onze ou c'est une ? C'est bien onze. Au départ, je crois qu'une seule avait été indiquée, mais il s'agit bien de l'actualisation de onze autorisations de programme APCP. Madame Francisot, vous avez toujours la parole.

**Mme Francisot** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'était une petite coquille, mais comme chaque année, il faut actualiser les autorisations de programme qui existent sur la ville. C'est ce que nous allons faire. Pour vous présenter brièvement cela, comme je vous l'avais déjà exposé lors du ROB :

Nous avons encore l'AP pour le groupe scolaire Mandela, qui arrive à sa fin, puisqu'il reste cette année la rénovation des fresques murales existantes sur l'ensemble du groupe scolaire, pour un montant estimé à 80 000 €. Après cela, cette AP sera terminée et l'ensemble du groupe scolaire aura été rénové.

Sur le programme des travaux de voirie, cette année, il est prévu 3,4 millions d'euros. Sont concernées : la rue Corvol, la rue Michelet, l'impasse des Fusillés, la rue Noël, la rue Sébastopol, la rue Bascou, la rue Guy Môquet, la rue Rollin Régnier et la rue Charcot.

Ensuite, nous avons l'actualisation pour le programme des aires de jeux d'enfants, qui arrive aussi à sa fin. 250 000 € sont prévus cette année, avec l'achèvement de l'opération de requalification du square Chouteau, déjà engagée, ainsi que d'autres opérations de mise en conformité des aires de jeux.

Le nouveau programme de renouvellement urbain va concerner le centre socioculturel, dont l'obtention du permis de construire est prévue en ce début d'année.

Le programme de plantation d'arbres, cette année, pour 292 000 €, prévoit des plantations dans les établissements périscolaires de la ville, le parc, la mairie, le cimetière et en voirie.

La rénovation énergétique de l'école élémentaire Victor Hugo est terminée.

Pour la requalification du centre technique municipal, cette année sont prévus des travaux d'aménagements extérieurs complémentaires aux travaux déjà réalisés, portant notamment sur le contrôle d'accès au site, la redéfinition des circulations, des zones de stationnement et des espaces de stockage.

Pour 2026, la dépense est estimée à 200 000 €.

Toujours pour les écoles, l'amélioration du confort d'été prévoit une dépense de 388 310 €. Les dernières actions prévues en 2026 concernent notamment le remplacement des stores des écoles maternelles Cachin, du groupe scolaire du Centre et de l'élémentaire Jean-Macé. En parallèle, il y aura le déploiement de systèmes de rafraîchissement par aspersion d'eau dans les cours et l'installation de dispositifs de brassage d'air dans les salles de classe, qui se poursuivront durant l'année.

Le programme des travaux de réaménagement du square Brossolette, comme je vous l'avais indiqué lors du ROB, est décalé à 2027 pour des études complémentaires.

Le développement des îlots de fraîcheur prévoit une dépense de 222 000 €, permettant la déminéralisation de trottoirs et de zones fermées au stationnement pour des raisons de sécurité, ainsi que la pose d'équipements de fraîcheur.

La réhabilitation de la passerelle Anatole France, pour 676 000 €, devrait se terminer cette année pour ce montant.

Voilà, c'est tout pour l'actualisation des onze AP.

**M. le Maire :** Merci, Madame Francisot. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Non plus. Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 010*

Ont voté pour : 39

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, LANTERNIER Lucie, Moustapha THIAM, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 010 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est adopté. Merci à vous.

### → Création de cinq autorisations de programme

**M. le Maire** : La parole reste à Madame Francisot, qui va cette fois nous expliquer la création de cinq autorisations de programme.

**Mme Francisot** : Tout à fait. Les cinq autorisations de programme sont toujours créées pour permettre une meilleure gestion de la dette.

Cette année, nous allons d'abord créer une autorisation de programme pour les travaux de reprise de fondation du centre de vacances de Morillon. Une première partie sera réalisée en 2026 pour un montant de 800 000 €. Les travaux de reprise de façade seront désormais prévus en 2027.

Un deuxième programme concerne la reconstruction de la tribune du stade Jean Bouin, dont la dépense est estimée cette année à 275 000 €. Cette dépense va permettre le démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre et la démolition de la tribune existante.

200 000 € sont prévus cette année dans le cadre de la création d'une AP pour l'agenda d'accessibilité des bâtiments communaux. Cette année sera essentiellement consacrée à prévoir les travaux sur les établissements qui ont déjà un fort taux d'accessibilité, afin de les mettre en conformité.

Ensuite, une autre AP concerne les travaux d'aménagement à la ferme et au parc des Gondoles. Cette AP représentera cette année un budget de 350 000 €. Le but est d'améliorer le confort des usagers, mais aussi la préservation des espaces naturels et le bien-être animal. Le coût total est estimé à 1 million d'euros sur deux ans.

Enfin, la dernière AP créée concerne la rénovation thermique de l'école élémentaire Marcel Cachin. Cette année, il est prévu un crédit de 100 000 € qui doit permettre de désigner un assistant à maîtrise d'œuvre et de démarrer les études d'exécution. Voilà.

**M. le Maire** : Merci, Madame Francisot. Des interventions ? Monsieur Guillaud-Bataille ?

**M. Guillaud-Bataille** : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

Une remarque sur ces créations d'autorisations de programme, à l'exception, bien sûr, de celle qui concerne Morillon. Vous nous avez expliqué lors de plusieurs conseils municipaux les constats et les besoins d'agir en urgence là-bas. Ce que je vais dire ne concerne donc pas ce dossier, mais plutôt les autres.

En effet, à l'exception de ce dossier, on voit cristallisé dans ces autorisations de programme nouvellement créées, à quatre semaines du premier tour des municipales, les serpents de mer dont vous nous parlez souvent à chaque conseil municipal, où vous annoncez que ça y est, cela va se faire.

Le stade Jean-Bouin, qui est un véritable serpent de mer de vos investissements et de votre intervention, la prise en compte du handicap, dont tout le monde se souvient ici que les

atermolements et les difficultés que vous avez rencontrées ont entraîné la démission d'un certain nombre de vos adjointes, après leur avoir retiré leurs délégations. C'est un des gros manques de ce mandat.

La ferme des Gondoles, évidemment, il faut vite dire et faire quelque chose tant l'abandon qui touche cette ferme et ce parc est aujourd'hui décrié et pointé du doigt.

Quant à l'école Cachin, deux remarques sur les rénovations thermiques : d'abord, on saute d'une école à l'autre sans réellement avoir une vision générale sur le bâti de la ville. Et surtout, c'est assez étrange de voir apparaître cette autorisation de programme alors que, plus tard dans l'ordre du jour du conseil municipal, il est question de faire des travaux beaucoup plus importants d'élargissement de l'école.

Ce sont donc des gestes surtout politiques. D'ailleurs, Madame Francisot a eu du mal à nous détailler, dans sa présentation, les actions réelles qui allaient être engagées par ces autorisations de programme cette année.

Comme beaucoup de choses, malheureusement, dans ce conseil municipal, et je dois avouer que cela nous trouble beaucoup, il s'agit d'une présentation essentiellement tournée vers le 15 mars et non vers l'action de la ville.

**M. le Maire :** Bien, merci Monsieur Guillaud-Bataille. Il est évident que votre intervention n'est nullement tournée vers le 15 mars, bien sûr. C'est quand même un monde. Vous le savez, vous pouvez voter contre ces autorisations de programme. Et si, par enchantement, vous étiez en responsabilité après le 22 mars, j'aimerais bien savoir ce que vous feriez auprès de l'association de rugby. Morillon, a priori, vous devriez le faire, vous avez compris son importance.

Je voudrais simplement vous signaler que notre bilan, il n'y a aucune incantation. Il a été réalisé à près de 80 %. Lorsqu'un programme est réalisé à 80 %, c'est un grand succès et je ne vais pas faire perdre du temps à cette assemblée pour expliquer, puisque je l'ai écrit et expliqué. Je pense que les Choisyennes et les Choisyens savent dans quelles conditions nous sommes arrivés en responsabilité et tout ce que nous avons dû affronter pour réaliser notre programme. Lorsque nous sommes arrivés, la moitié des rues étaient à refaire.

En matière de rénovation énergétique, rien n'avait été fait. En matière de végétalisation, rien n'avait été fait. Nous avons planté plus de 3 000 arbres. En ce qui concerne la tribune du stade Jean Bouin, cela fait deux ans que nous discutons avec le club de rugby et deux ans que nous nous battons avec la commune de Créteil pour qu'elle participe à son financement, ce qu'elle a accepté par écrit. Et puisque 30 %, et je parle sous le contrôle de notre adjoint Henriques Marques, qui connaît bien le sujet, mais aussi les clubs sportifs de Choisy, 30 à 40 % des adhérents du club de rugby viennent de Créteil. Ils ont accepté et nous avons donc finalisé après devis. Il faut bien, quand même, un jour le présenter. Maintenant, on peut aussi décider que, comme il y a des élections, on ne présente plus rien, on ne travaille plus et vogue la galère, rien ne se passe. Eh bien, cela ne fait pas partie de ce que j'entends comme étant une responsabilité de maire.

Il a été promis, et d'ailleurs, les études et les travaux vont commencer. C'est à la demande du club de rugby, puisque la tribune, nous voulions la refaire en octobre, et le club de rugby nous a demandé de faire les travaux pendant l'été pour ne pas arrêter les entraînements sur le stade de rugby. Nous sommes à l'écoute des habitants et il est normal d'expliquer à la population ce que nous allons faire. Nous avons prouvé, depuis que nous sommes en responsabilité, que nous faisons tout ce que nous avons écrit.

Oui, vous avez écrit qu'on n'a pas rénové le stade Thorez. Oui, mais on a fait tout le reste. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait ? Parce que nous avons dû faire face à l'écroulement du pont Rondu, qui, s'il avait été entretenu en temps et en heure, n'aurait pas posé problème. Lorsqu'on a une mauvaise surprise de ce genre, c'est vraiment la douche froide. Lorsqu'on nous a dit qu'il fallait fermer le pont Rondu, un programme s'adapte aux événements. Vu le budget de la ville, ce n'était pas prévu, il a fallu choisir. Nous avons choisi de rénover le pont Rondu. Malgré les 70 ans du gymnase Léo Lagrange dans le parc Thorez, on a dû faire ce choix et repousser sa rénovation sur un deuxième mandat, si les Choisyens et les Choisyennes nous accordent ce deuxième mandat. Nous avons aussi dû refaire toute l'étanchéité de la dalle. Là aussi, très mauvaise surprise. Je passerai sur la passerelle qui dessert les Navigateurs de la Prairie. Excusez-nous d'être très fiers de ce que nous avons réalisé. Il n'y a aucun effet de manche, comme vous le disiez. S'il y a une chose dont je ne me préoccupe pas dans la direction des affaires de notre ville, et chaque Choisyenne et chaque Choisyen peut le constater, c'est bien l'élection municipale, parce qu'il faut qu'il reste un pilote dans l'avion.

Eh oui, Monsieur Guillaud-Bataille, qui voyons-nous sur les réseaux sociaux, qui voyons-nous envahir les marchés, qui voyons-nous faire un tract par jour, qui voyons-nous recouvrir sans cesse les affiches des autres candidats démocrates ? C'est le maire, c'est son équipe ? Mon équipe travaille et, jusqu'à la dernière minute, nous donnons la priorité au travail et au service que nous avons promis aux Choisyennes et aux Choisyens. Même si cela doit nous coûter électoralement, la mission d'un politique qui se respecte, c'est celle-là.

Y a-t-il d'autres observations ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non.

*Vote de la délibération n° 26 011*

Ont voté pour : 39

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, LANTERNIER Lucie, Moustapha THIAM, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 011 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire :** Bon, eh bien finalement, c'est voté à l'unanimité, donc c'est parfait. Merci. Il y a quand même des réalités. J'ai hâte de voir cette nouvelle tribune de rugby que le club attend impatiemment.

## → Vote des taux d'imposition — année 2026

**M. le Maire :** Alors, ensuite, nous passons au vote des taux d'imposition. La parole est à Madame Francisot.

**Mme Francisot :** Merci, Monsieur le Maire. Délibération désormais classique ici, les taux ne changent pas. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 39,84 %, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 124,75 %, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est de 24,19 %. Ces taux sont inchangés.

**M. le Maire :** Merci, Madame Francisot. Je tiens à le souligner, c'est un effort sans précédent. Pour la sixième année consécutive, nous n'augmentons pas les taux communaux. Les Choisyennes et les Choisyens, parfois, confondent parce que, malheureusement, la taxe foncière augmente en raison du mécanisme automatique de la valeur locative, qui est chaque année revalorisée par l'État, et la commune ne peut pas s'y opposer. Mais le taux communal est bloqué depuis six ans.

Pour autant, nous avons pu mener à bien nos programmes et assurer tous les services aux Choisyennes et aux Choisyens, alors que, au contraire, de nombreuses villes autour de nous, que je ne blâme absolument pas, je comprends tout à fait les décisions de leur maire, ont augmenté leur taux communal. Une commune voisine l'a augmenté, il y a maintenant deux ans, de 7 %. La plupart l'ont augmenté de 3 %, 4 %. Il faut bien faire face au manque de trésorerie, à la baisse des dotations. Je ne suis pas le seul maire à le dire, d'ailleurs celui qui me précédait à Choisy-le-Roi, et j'ai toujours été en accord avec lui sur ce point.

Sur dix ans, c'est près de 15 millions d'euros que la commune de Choisy-le-Roi a perdus en dotations, 15 millions d'euros, le prix pratiquement bas d'un nouveau gymnase, et même peut-être deux si on en fait des petits. Pas loin d'une piscine, 20 millions d'euros. Voilà à quoi nous devons faire face, et nous espérons pouvoir continuer cet effort pour préserver le pouvoir d'achat des Choisyennes et des Choisyens.

Peut-être y a-t-il des remarques sur ce point ? Non, je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 012*

Ont voté pour : 39

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, LANTERNIER Lucie, Moustapha THIAM, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 012 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Très bien, c'est voté à l'unanimité. Merci à vous.

### → **Vote du Budget Primitif — Exercice 2026 — Budget Principal**

**M. le Maire** : Alors, maintenant, nous passons au « gros morceau ». C'est Madame Francisot qui va s'en charger : présentation du budget primitif.

**Mme Francisot** : Merci, Monsieur le Maire. Il y a quelques semaines, je vous présentais les orientations budgétaires de l'année pour notre ville. Il est maintenant temps de vous présenter le budget primitif, ou prévisionnel. Ce budget, comme les cinq autres que j'ai eu à vous présenter, est la traduction de notre volonté pour Choisy-le-Roi, combinée à la réalité financière de notre collectivité. Cette année, c'est un budget global de 105,7 millions d'euros que nous vous proposons, en recul de 5 millions par rapport à celui de 2025.

Pour vous parler de la réalité de nos finances, cette année, j'ai décidé de vous présenter en section de fonctionnement ce que nous avons ou espérons avoir, avant de vous présenter ce que nous comptons faire. La section de fonctionnement s'équilibre à 81,11 millions d'euros, dont 75,2 millions d'euros représentent des opérations réelles en dépenses et 80,66 millions d'euros en recettes. Évaluer la recette communale est un exercice d'équilibriste. Certaines recettes, comme celles des atténuations de charges, estimées à 425 000 € au BP 2025 puis revues à la baisse à hauteur de 244 000 € en cours d'année, sont estimées à 196 000 € pour 2026.

Le recul de cette recette signifie également une diminution des accidents de travail et des arrêts maladie dans notre collectivité. C'est un signe que les mesures prises afin de permettre aux agents d'évoluer dans de meilleures conditions fonctionnent.

Les produits des services et du domaine inscrits au BP 2025, pour un montant de 4,78 millions d'euros, ont été réalisés à hauteur de 4,63 millions d'euros. Nous estimons une recette à 4,47 millions d'euros pour 2026. Cette prévision traduit une diminution apparente de 3,51 % par rapport au réalisé 2025, résultant d'un changement d'imputation budgétaire des charges locatives. Dans ces recettes, on retrouve majoritairement celles du périscolaire pour 2,96 millions d'euros, c'est-à-dire la restauration et le centre de loisirs. Pour information, la seule dépense de restauration collective est de 3,202 millions d'euros, auxquels il faut ajouter la charge de personnel, la dépense pour l'étude, les goûters, l'animation, l'entretien des locaux, etc.

On y retrouve également les recettes d'occupation du domaine public pour 346 000 €, de la petite enfance pour 302 000 € et du conservatoire et de l'école de danse pour 305 000 €.

L'inscription sur le chapitre des impôts et taxes devrait être légèrement en recul en 2026, pour l'adapter aux réalités de 2025. L'attribution de compensation est stable. En revanche, la tendance pour le Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France est à la baisse depuis quelques années. Au regard des critères d'éligibilité, nous prévoyons une très légère amélioration de la recette définitive.

Pour ce qui concerne la fiscalité locale, il est envisagé une évolution de 1 % de l'inscription. Pour rappel, le montant des bases locatives, qui est décidé par l'État, fait évoluer la recette de taxe foncière et a subi de fortes hausses suivant l'inflation : 3,4 % en 2022, 7,1 % en 2023, 3,9 % en 2024, puis 1,7 % en 2025. En 2026, le taux d'inflation prévu est de 0,8 %. C'est pour cela que nous prévoyons une évolution des impôts directs locaux à 0,34 %. C'est

aussi parce que ces bases font mécaniquement augmenter la recette, et donc la charge pour les ménages qui la paient, que nous avons choisi, tout au long de notre mandat, de ne pas alourdir encore plus la charge en augmentant le taux de la taxe foncière.

Nous l'avons gardé identique. Pour autant, et parallèlement à cette évolution mécanique, il ne faut pas oublier que, dans notre ville, un nouveau quartier est passé en politique de la ville, permettant de fait aux bailleurs sociaux de bénéficier d'une exonération de taxe foncière. Ceci explique donc une évolution inférieure à l'évolution mécanique des bases.

Nous restons prudents quant aux recettes de droits de mutation, au regard de la timide reprise des chantiers. En 2025, nous avons prévu 1 million d'euros et avons réalisé 1,25 million d'euros. Nous espérons donc cette année recevoir 1,17 million d'euros. La taxe de séjour est prévue en évolution par rapport à l'inscription 2025. Nous l'estimons à un peu plus de 160 000 €, contre 120 000 € en 2025. Les autres taxes sont estimées par prudence à 932 000 €. Il s'agit des recettes de taxe sur la publicité extérieure, taxe sur la consommation électrique, horodateurs, etc. Il faut noter qu'en 2025, nous avons reçu une taxe exceptionnelle sur l'installation des bornes de recharge, d'où la diminution.

Les dotations, subventions et participations représentent 18 % des recettes réelles de fonctionnement. La dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation devraient toutes évoluer, avec une petite nuance pour la dotation forfaitaire, qui devrait stagner en raison de la perte de 17 habitants sur la ville. Ce chapitre devrait représenter 14,88 millions d'euros de nos recettes de fonctionnement. Les subventions de l'État, du département, de la région et des autres organismes sont estimées à 3,66 millions d'euros. Les allocations compensatrices sont estimées à 773 000 €. Il s'agit des compensations par l'État des pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonération, d'abattement ou de plafonnement des taux décidés par la loi. Ces allocations sont en constante baisse, ce qui semble cohérent, puisqu'au fur et à mesure, lors d'erreurs constatées et avérées hors mesures d'exonérations décidées par la loi, l'État corrige les erreurs.

Les recettes des autres produits de gestion courante sont estimées à 1,4 million d'euros, contre 1,07 million d'euros perçus en 2025. Elles proviennent principalement des produits de la location des locaux commerciaux. Le montant total des loyers s'élève à 1,08 million d'euros et intègre les charges locatives qui étaient, jusqu'en 2025, comptabilisées au chapitre 70.

L'ensemble de ces recettes nous amène à un capital de 80,66 millions d'euros. De ces 80,66 millions d'euros de recettes, le premier poste que nous devons financer est celui des charges de personnel pour 44,8 millions d'euros, soit une évolution de 0,49 % par rapport à l'inscription budgétaire 2025. La masse salariale représente 59 % des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2026. Pour rappel, le budget primitif 2025 pour les charges de personnel s'élevait à 44,580 millions d'euros, diminué par des DM à 43,9 millions d'euros, et il a été réalisé à hauteur de 99,6 %. Il ne s'agit guère d'un poste à négliger. C'est d'ailleurs le premier poste à assurer, puisque, sans nos agents, nous ne verrions pas les réalisations que nous avons. Durant notre mandat, nous avons œuvré pour eux, pour qu'ils ne soient pas bloqués dans leur évolution à cause d'accidents de la vie. Nous leur avons accordé en totalité la prime de vie chère proposée par le gouvernement. Nous avons aussi permis à des jeunes de se former avec l'accueil de jeunes apprentis au sein de nos services, et nous prévoyons de continuer pour la prochaine rentrée scolaire.

Deuxième poste de dépenses : les charges à caractère général. Bien que l'inscription soit en recul de 5,67 %, l'ensemble des actions est maintenu. Nous bénéficions d'une baisse des fluides, en particulier des dépenses d'électricité. Rappelez-vous, en 2022, alors que la

Russie envahissait l'Ukraine, nous en avons subi les effets et avons dû augmenter ce poste de dépenses successivement de 890 000 € en 2022, puis 515 000 € en 2023. Le ralentissement de l'inflation, combiné aux aléas météorologiques qui nous offrent des hivers plus doux, et aux efforts que nous maintenons pour faire évoluer nos équipements vers des fournitures moins énergivores, nous permettent de prévoir une inscription de -481 000 € en 2026.

Les inscriptions sur les charges de copropriété sont également en diminution de 142 000 €. A contrario, on note, comme chaque année, une évolution des dépenses d'assurances, passant de 1,16 million d'euros à 1,28 million d'euros. En 2022, cette dépense était de 869 000 €. Vous voyez donc l'évolution. Ces assurances, nous devons les contracter, car nous sommes dans l'incapacité de nous auto-assurer sur l'ensemble des risques.

Ces assurances couvrent à la fois nos biens, nos bâtiments et véhicules, mais aussi les personnes. Cette dépense fait partie des dépenses obligatoires que nous devons constamment adapter.

On voit également évoluer la dépense pour les transports collectifs. Outre l'évolution des tarifs sur les trajets pour rejoindre nos centres de loisirs de Penthievre et Morillon, aujourd'hui plus que jamais, nous proposons à toutes les écoles des créneaux de mise à disposition des cars de la ville ou payés par la ville, afin que les enfants puissent explorer leurs programmes à travers la région. Il faut aussi noter le nouveau service du CHOISYBUS, conçu pour plus de régularité et pour mieux couvrir les zones les plus éloignées des transports qui quadrillent la ville.

Enfin, augmentation notable de la restauration scolaire : il est noté une inscription de 3,06 millions d'euros pour notre prestataire en 2026, au lieu de 2,79 millions d'euros en 2025. Au-delà de la révision annuelle des tarifs, cette augmentation est aussi due à une prévision d'augmentation de la fréquentation.

Pour ce qui est du reste des dépenses, les inscriptions budgétaires sont globalement en légère diminution. Mais j'aimerais souligner ici que cette diminution d'inscription n'est pas une diminution des services rendus aux Choisyens, mais une diminution d'inscriptions comptables ou monétaires qui tiennent aussi compte de conditions particulières. Par exemple, sur les fournitures et activités enfance, centre de loisirs et de vacances et petite enfance, l'inscription diminue de 14 000 €. Mais il faut prendre en compte que, périodiquement, le centre de loisirs de Morillon sera fermé pour les lourds travaux de rénovation. Pour les fournitures et prestations pour l'entretien de l'espace public, voirie, espaces verts, propreté, etc., on y inscrit 226 000 € au lieu de 323 000 € en 2025. Mais il ne faut pas oublier que, notamment sur les jeux d'enfants, nous avons réalisé de nombreux travaux de rénovation qui font que, de fait, l'entretien de ces équipements nécessitera une dépense moins importante en 2026.

La dépense d'impôts et taxes devrait être en diminution de 18 000 €, notamment grâce aux biens vendus.

D'autres dépenses sont en légère augmentation. C'est le cas de la dépense liée à l'entretien de la voirie, des espaces verts, de l'éclairage public et des bornes d'incendie, passant de 485 000 à 575 000 €. C'est aussi le cas de la réservation de places en crèche, passant de 246 000 à 250 000 €, avec l'ouverture de 72 berceaux supplémentaires sur la ville.

Le budget d'une ville vit et s'adapte tout au long de l'année, mais aussi d'année en année. Notre ambition a toujours été de tout mettre en œuvre pour que la ville de Choisy-le-Roi soit une ville où chacun trouve sa place, quels que soient ses moyens. Que la ville de Choisy-le-

Roi soit une ville plus accueillante, plus propre et plus sûre. La répartition des inscriptions budgétaires tient compte de tous ces paramètres. Après avoir dépensé près de 61,9 millions d'euros sur 80,66 millions d'euros de recettes, il reste les autres charges de gestion courante qui représentent 10,1 millions d'euros, soit une inscription légèrement inférieure à celle de l'an dernier. Dans ce chapitre, on retrouve l'article des bourses, prix et aides aux projets, qui diminuent de 2 500 € au regard des projets présentés.

L'article des indemnités, frais de mission et de formation des élus évolue légèrement. Je dois noter que l'enveloppe pour les indemnités des élus reste identique, et il en est de même pour l'enveloppe des dépenses de frais de représentation du maire, qui a été limitée à 3 000 € par vote de cette assemblée.

L'évolution résulte du contexte politique de renouvellement de l'exécutif. Nous avons en effet mis l'enveloppe de formation des élus, peu utilisée en général, au minimum légal au lieu de la dépenser. Nous conservons l'enveloppe des créances irrécouvrables à 30 000 €. Mais, je dois le dire, aujourd'hui, l'État, responsable du recouvrement de nos créances, se doit de mettre en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour le recouvrement de nos créances. Cette quasi-défaillance de l'État en la matière met nos finances en péril. Il n'est pas question ici de ne pas prendre en compte les situations particulières de nos Choisyens qui peuvent parfois rencontrer des difficultés, et c'est pour cela qu'aucun moyen n'a été retiré au CCAS durant notre mandature. Mais il faut qu'aujourd'hui, l'État prenne ses responsabilités dans l'évolution de nos recettes.

Dans ce chapitre, nous avons également l'article des participations obligatoires. En 2026, au regard du pacte budgétaire et financier non encore abouti de l'EPT, la participation au fonds de compensation des charges territoriales est annoncée en légère diminution de 1 %. La participation aux dépenses des sapeurs-pompiers est pour l'instant annoncée en progression de 1,9 % par rapport au réalisé 2025, avec un montant inscrit de 1,035 million d'euros contre 1,015 million d'euros effectivement versés en 2025.

La participation aux Grands Godets est inscrite pour un montant de 22 296 €, soit une diminution de 73 % par rapport à 2025, conformément à la proposition adoptée par le comité syndical du 7 novembre 2025, consécutivement à la contribution attendue du Paris FC.

La contribution à l'EPA devrait elle aussi diminuer, passant de 55 000 € à 27 000 €. Pour ce qui concerne l'article des subventions de fonctionnement versées, on observe une légère diminution, essentiellement due au fait que nous ne versons plus de subventions au budget annexe des parkings, désormais géré en DSP. Le montant de la subvention versée au CCAS évolue. Elle est de 5,5 % et est estimée à 2 654 497 €. Je note de plus qu'à ce stade, il n'est pas fait de reprise d'excédent pour l'année 2026. Les autres charges exceptionnelles sont estimées à 15 255 €, soit -97 % par rapport à 2025, où un arrêté inter préfectoral nous demandait de verser un peu plus de 200 000 € au syndicat désormais nommé Table Commune, le SIRESCO. Après tout cela, nous en sommes rendus à 72,09 millions d'euros de dépenses sur les 80,66 millions d'euros de recettes.

Il nous reste le chapitre des atténuations de produits à 2,075 millions d'euros, qui concerne le Fonds national de garantie individuelle des ressources. Ce fonds, dont je vous parlais au ROB, est un fonds de péréquation mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Le chapitre des charges financières, lui, est projeté pour l'instant en évolution. La dépense est estimée à 1 million d'euros en 2026, en hausse de 8 % par rapport au réalisé 2025, qui s'élève à 934 000 €. Il dépendra bien entendu des emprunts réalisés en fonction de la date de leur réalisation, mais aussi du besoin de tirage sur la ligne de trésorerie.

Enfin, le chapitre des charges exceptionnelles est projeté à budget constant. Ces 75,2 millions d'euros de dépenses de fonctionnement devraient nous permettre de réaliser un virement à la section d'investissement de 1,496 million d'euros.

Passons justement à la section d'investissement, dont nous estimons le montant des dépenses réelles à 23,9 millions d'euros. Bien entendu, nous empruntons pour financer notre ambitieux programme d'investissement. Cette année, l'emprunt est estimé à 9,8 millions d'euros. Mais nous prévoyons aussi le remboursement d'un peu plus de 5 millions d'euros de capital de la dette, soit plus de la moitié de l'emprunt annuel. Cela nous permet de maintenir une capacité de désendettement estimée à 6,5 années, et un encours de dette à 35 millions d'euros, alors qu'il était de près de 41 millions d'euros en 2017, année où la majorité en place était allée chercher 866 000 € dans la poche des Choisyens, en disant, je cite : « En tout état de cause, lors de l'élaboration du budget primitif 2017, la majorité municipale a constaté que l'équilibrage de ce budget semble impossible à effectuer sans demander une contribution supplémentaire aux Choisyens sur le terrain de la fiscalité. » Fin de citation. Demander une contribution supplémentaire sur le terrain de la fiscalité, c'est bien ce que nous nous refusons à faire, alors que tout est à refaire dans cette ville.

Dans les dépenses d'investissement, la majeure partie de nos opérations sont en APCP, ce qui nous permet d'avoir une meilleure gestion de l'emprunt. Cette année, il est prévu 10,89 millions d'euros de crédits pour quatorze des quinze opérations en cours. Ces opérations concernent à la fois les parcs, la voirie, les équipements municipaux, scolaires et périscolaires, ainsi que les équipements sportifs de la ville. Je ne m'étendrai pas plus dessus puisque je vous l'ai présenté lors du ROB, et j'en ai aussi parlé dans les délibérations précédentes.

6,8 millions de crédits sont prévus au chapitre des immobilisations corporelles. Dans ces 6,8 millions d'euros de crédits, 1,23 million d'euros sont prévus pour des travaux d'entretien des bâtiments publics : marché du centre, sécurité incendie, remplacement de la porte tambour de l'hôtel de ville constamment en panne, installation de bornes de recharge électrique, etc. 1,2 million d'euros de crédits sont prévus pour les bâtiments scolaires, la petite enfance et les centres de vacances. On y retrouve des travaux dans les crèches Capucine et Eiffel, la fin des travaux et l'achat du mobilier de la nouvelle crèche Pelloutier pour laquelle nous recevons une subvention de 1,5 million d'euros, des travaux de peinture et de couverture dans plusieurs écoles et centres de loisirs de la ville. Nous poursuivons également les travaux PPMS avec une recette prévue de 32 000 € et le passage en self dans plusieurs écoles. Nos équipes interviennent régulièrement en prévision et en règlement des désordres. En APCP, c'est plus de 13 millions d'euros que nous avons investis dans les équipements d'accueil du jeune public depuis 2020.

En plus du programme pour la reconstruction de la tribune de rugby, un peu plus de 152 000 € sont prévus pour les équipements sportifs, avec notamment une reprise de la toiture du gymnase Rousseau et des travaux de ravalement au stade de la Prairie. 882 000 € de crédits sont prévus pour des travaux dans les espaces verts, pour la propreté et l'écologie urbaine, et 280 000 € pour les travaux de voirie hors APCP, le mobilier urbain et l'achat de matériel technique. 758 000 € sont consacrés au développement numérique des réseaux. La grande dépense de ce budget concerne la poursuite du déploiement de la vidéoprotection pour 553 000 €, subventionnés pour plus de la moitié, soit 289 000 € par l'État. 725 000 € sont destinés aux travaux de rénovation, notamment de l'éclairage public. Nous inscrivons au budget l'acquisition des parcelles du 25 rue des Pâquerettes et du 92 quai de Choisy, destinées à la poursuite du programme de requalification du CTM, pour un montant de 919 000 €. 283 000 € de travaux sont prévus dans les bâtiments culturels de la ville : le conservatoire, la médiathèque, la maison pour tous, etc. Vous pourrez observer une liste un peu plus détaillée, mais non exhaustive, pages 16 et 17 de la présentation.

Afin de prévoir les projets et de les budgétiser, il est nécessaire de réaliser des études. À ce titre, 362 000 € sont prévus, notamment pour lancer une assistance à maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de notre piscine municipale et pour diverses études d'aménagement sur le Lugo, la galerie Rouget de Lisle ou le Marché du Centre. Comme chaque année, il est nécessaire de renouveler les brevets, licences et logiciels de la collectivité pour 356 000 €, et les frais d'élaboration et de modification des documents d'urbanisme devraient s'élever à 11 500 €. Pour financer ces investissements, au-delà de l'emprunt dont j'ai parlé précédemment, nous prévoyons toujours la cession des biens que nous avons récupérés du SAF 94, pour un montant estimé à 1,098 million d'euros. Nous estimons la recette de taxe d'aménagement à 300 000 €. Selon la DGFIP, nous devrions revenir au niveau de 2023, où nous avons estimé la recette en BP à 340 000 €. Au regard des travaux réalisés, nous estimons la recette du fonds de compensation à la TVA à 2 millions d'euros.

Nous recevons également des subventions d'investissement pour plusieurs de nos opérations, pour 5,17 millions d'euros. La recette pour l'espace socioculturel des Navigateurs devrait être de 600 000 €. Celle pour l'opération qui arrive à son terme pour le groupe scolaire Langevin Mandela à 446 000 €, pour leur confort d'été 416 000 €, 400 000 € pour le centre de vacances de Morillon, 269 000 € pour la voirie, 300 000 € pour la rénovation de la passerelle Anatole France, 108 000 € pour le développement d'îlots de fraîcheur ou encore 150 000 € pour la plantation d'arbres. Comme chaque année, nous recevons la répartition des amendes de police pour 428 000 €. Comme je sais d'avance que, comme chaque année, vous le mentionnez, je vous réponds également d'avance que, selon l'article L2333-24 du CGCT, l'État rétrocède aux communes et à leurs groupements, au prorata, une part du produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur le territoire, qu'il a effectivement recouvrée. Il s'agit donc d'infractions au Code de la route, autres que les amendes de stationnement ou FPS, qui sont comptabilisées dans les produits du domaine.

D'ailleurs, cette recette est dite affectée, puisque, toujours selon le CGCT, ces sommes servent à financer les opérations en direction de la sécurité routière et d'aménagement lié à la voirie. Toutes ces recettes réelles nous amènent à un total de 18,46 millions d'euros de recettes. En y ajoutant les opérations d'ordre, dont le virement de la section de fonctionnement et la dotation aux amortissements de l'année, nous arrivons à 24,6 millions d'euros de recettes, comme en dépenses. Sur ce mandat, près de 95 millions d'euros de dépenses d'équipement ont été et seront encore utilisés cette année pour améliorer le quotidien et la sécurité des Choisyens, la propreté et l'état de la voirie, pour améliorer l'état des équipements pour les plus jeunes, voire en créer, maintenir et améliorer l'état des équipements sportifs et culturels. Mais aussi pour faire revenir un peu de nature en ville. Quand on sait les défis qui nous attendent sur le climat ces prochaines années, notre budget 2026 est en conformité avec les aspirations ambitieuses que nous avons pour les Choisyens, pour notre ville. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci, Madame Francisot, pour toutes ces précisions. Rien n'a manqué. J'en profite pour remercier tous les services qui ont travaillé, mon adjointe bien sûr, Madame Francisot, le DGS, la responsable de la direction financière, les chefs de service. Je me suis longtemps posé la question de savoir s'il fallait présenter un budget avant ces élections, mais il était de notre devoir de le faire et nous sommes fiers d'y être parvenus dans des conditions quand même extrêmement difficiles. Ce n'est pas nous qui le disons, toutes les villes y sont confrontées. D'ailleurs, certaines villes actuellement n'ont toujours pas voté leur budget. Et surtout, comme l'a dit Madame Francisot, il n'y a pas un service où il y a une baisse, c'est-à-dire que les sommes dépensées au service des concitoyens seront les mêmes en 2026. Pour moi, c'est un petit exploit et nous sommes toujours suspendus à ce que va décider le gouvernement, car nous attendons les dotations, les résultats et autres.

Nous nous sommes basés sur les bases de 2025, alors espérons une surprise. Je n'y crois pas trop, espérons surtout qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise. Mais bon, après tout, voyons toujours l'avenir avec confiance et le verre à moitié plein. Nous sommes solides sur nos deux jambes et, surtout, nous avons encore devant nous une capacité d'investissement importante. Comme beaucoup de villes, nous souffrons au niveau du fonctionnement. Cela n'est pas dû à la gestion, mais nous avons dû faire face aux diverses augmentations du point d'indice, qui étaient attendues et bien méritées par les agents, sans aucune compensation, bien sûr. Il faut donc toujours ajuster son budget avec cette possibilité. Nous avons réussi à boucler tout cela sans baisser aucun service. Je remercie beaucoup le travail courageux des responsables de service. Il y a eu beaucoup de réunions, ils ont bien aiguisé leur crayon. Je crois pouvoir dire qu'on arrive à un résultat très satisfaisant. Pour que l'année 2026 se passe bien, ce sont plutôt 2027-2028 qui pourraient nous préoccuper. Mais j'ai confiance dans les ressources de notre pays. On est quand même la France, on va bien sortir de cette période difficile. Il y a des indices encourageants sur la construction, sur l'immobilier, c'est encore fragile, mais ça repart quand même. Encourageons cette petite reprise, à notre niveau, nous y participons. Bravo à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

Mais je me doute qu'il y a des remarques dans la salle, non ? Ah, quand même ! Monsieur Guillaud-Bataille.

**M. Guillaud-Bataille :** Oui, Monsieur le Maire. Évidemment, il y a d'abord des choses que nous partageons, donc je vais m'appuyer dessus. Nous partageons tout ce qui est dit sur le désengagement de l'État, sur cette hausse des assurances qui devient quasiment un hold-up dans les collectivités territoriales, elles augmentent plus vite que n'importe quoi.

Aussi, sur ce qu'a mentionné Madame Francisot concernant le démantèlement des trésoreries municipales et ce que cela implique sur le non-recouvrement de toute une série de créances. Évidemment, tout cela, nous le partageons, vous le savez, et la plupart des élus locaux le partagent. Il est d'ailleurs fort dommage que les élus de la Nation, qui pourtant, pour une bonne part d'entre eux, ont été ou sont des élus locaux, semblent l'oublier une fois assis sur les fauteuils du Sénat en particulier, puisque c'est la Chambre des représentants des collectivités. Cela, on peut quand même se le dire aussi. Peut-être que là-dessus, nous aurons moins de gêne que certains de votre majorité.

J'ai un doute, mais que vous allez certainement lever. Vous nous dites que vous avez fait les calculs sur les bases de 2025. Or, toutes les associations de collectivités l'ont dit assez clairement, le budget va être amputé, par un biais ou par un autre, des finances locales. Donc, à partir de là, cela veut dire que ce budget, s'il est sur les bases de 2025, va connaître des coups de rabot de-ci de-là. En tout cas, c'est un risque relativement élevé au regard du budget de la Nation qui a été adapté, encore une fois, dans les circonstances que chacun connaît ici et qui sont parfaitement dramatiques en termes de démocratie. Après, chacun peut évidemment professer les choses.

Donc, ça baisse, mais ça ne baisse pas. Très bien, voilà une phrase qui est incantatoire. Pour notre part, je ne reviendrai pas sur tout le débat budgétaire, car nous nous sommes exprimés largement lors du rapport d'orientation budgétaire, donc ce n'est pas la peine de revenir dessus. Il y a effectivement une traduction de ces orientations budgétaires dans le budget. Ce sur quoi nous n'étions pas d'accord dans les orientations, nous ne sommes pas d'accord dans le budget, cela va nous faire gagner du temps.

Je veux quand même noter deux ou trois éléments. D'abord, vous nous dites que rien ne baisse, mais quand on regarde un peu, on constate une baisse de 681 000 € dans les charges de gestion courante, et elles ne sont pas dues uniquement à la question de l'électricité ; 550 000 € sur les charges à caractère général et une augmentation de

239 000 € sur les charges financières qui, si on les cumule, représentent sur le CFU 2024 une hausse de 360 000 € sur l'inscription du BP 2026.

Je veux rappeler, quand même, votre refus d'investir et de produire des investissements et des emprunts au début de votre mandat. Nous l'avons déjà dénoncé à plusieurs reprises ici : c'était le moment où les taux d'intérêt étaient les plus bas, où l'argent était le moins cher. Vous nous répondiez à l'époque : « Nous n'avons pas de projets à faire financer, il faut des projets pour pouvoir emprunter. » Aujourd'hui, vous nous dites, et vous l'avez dit en conseil municipal, que, quand vous êtes arrivés, il fallait refaire toutes les routes. Donc, vous auriez pu commencer à refaire les routes immédiatement si c'était si important à faire. Et pour le coup, pour refaire des routes, il n'y a pas besoin de monter des projets très compliqués. Vous auriez pu entamer une partie des dépenses que vous réalisez aujourd'hui à des taux d'intérêt très élevés à un autre moment. De la même manière, lorsqu'on examine les charges à caractère général, on constate une baisse du fonctionnement de la ville et une hausse de l'externalisation des interventions et des missions de la commune.

C'est d'autant plus inquiétant, cette hausse de l'externalisation et du recours à des intervenants extérieurs, que lorsqu'on regarde les principales hausses de ces charges, on constate que deux d'entre elles sont directement liées au choix du privé, qui reste la boussole de votre majorité, puisqu'il s'agit de l'écart et de la restauration.

Pour les subventions aux associations, vous continuez une lente asphyxie qui décourage un nombre de plus en plus important de bénévoles de nos associations, en maintenant tout simplement les sommes depuis des années. Avec les pics d'inflation que nous avons connus, maintenir le niveau des subventions, c'est en réalité baisser la capacité d'action des associations. Chacun peut le constater chez soi et dans son ménage : avec le même salaire, on achète moins de choses aujourd'hui. Un caddie qu'on achetait il y a deux ou trois ans, aujourd'hui, on le paie beaucoup plus cher. Il n'y a pas de miracle.

De la même manière, vous continuez d'affirmer que vous maintenez le théâtre. La réalité, c'est que vous cachez en réalité une réduction de la capacité d'action du théâtre, puisque vous maintenez encore et toujours au même niveau les moyens. Voilà. Donc, c'est toute une série de choses qui, pour nous, sont importantes.

Deux ou trois dernières remarques avant de laisser la parole : une petite remarque sur le SAF. Vous nous avez longtemps expliqué que le SAF était porteur de parcelles dans les Gondoles Sud notamment, qui étaient proprement inutilisables, trop réparties, trop diffuses, etc. Je constate que, dans les biens que vous vous apprêtez à vendre, il y a au moins trois numéros qui se suivent sur l'avenue de Villeneuve-Saint-Georges : le 76, le 78 et le 80. Ainsi, il y avait déjà un front. Et si on reprenait les numéros déjà cédés, on constaterait qu'il y avait bien de quoi regarder un espace pour penser des constructions, mais il y avait une volonté de ne pas construire dans ce quartier, un quartier qui, d'ailleurs, est resté figé dans l'ombre tout au long de votre mandat, au point que, lorsqu'on s'y intéresse un peu, on sait que, dans ce quartier, les prévisions d'enfants peuvent faire peser des menaces sur les classes des écoles, en l'occurrence Casanova et Jean Macé.

Sur les amendes, Madame Francisot, je vous remercie de me répondre à l'avance. Je vais donc vous laisser à votre partie de bonneteau visant à cacher d'où vient la balle ou où elle est cachée, etc., que vous jouez. Depuis que je pointe ces choses-là, je pense que nous savons tous les deux que vous avez un regard qui est le vôtre, que je ne remets pas en cause et qui est certainement justifié de votre point de vue, mais ce n'est pas le nôtre. Je ne vais donc pas continuer à courir après une balle que vous vous évertuez à vouloir cacher, on le comprend, à l'ensemble des Choisyennes et des Choisyens.

Enfin, vous préparez un emprunt de 9,8 millions d'euros. C'est extrêmement important. J'ai déjà parlé de l'augmentation de quasiment 300 000 € des intérêts de la dette.

J'aurais pu aussi noter que nous en sommes à 5 millions de remboursements de capital cette année, sur un budget de 24 millions d'investissements, ce qui commence à faire une somme conséquente. Je veux d'ailleurs noter que le résultat, en tout cas tel que noté dans les documents que vous nous avez fait parvenir cette année, ne sera que de 130 000 €. Ce qui fait que, si d'aventure vous réalisiez l'ensemble des investissements prévus, cela ferait à nouveau augmenter la dette de la commune de manière assez importante et viendrait donc peser.

Fort heureusement, les Choisyennes et les Choisyens auront leur mot à dire. J'espère qu'ils diront un mot de sagesse pour l'avenir de notre commune et que les choses pourront donc être revues afin de mieux correspondre aux besoins et de réfléchir un peu mieux aux équilibres financiers de notre ville.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur Guillaud-Bataille, pour vos remarques. Je vais éviter de revenir sur tout ce que vous dites depuis 2020. Je laisserai aussi la parole à Madame Francisot, qui pourra vous répondre.

Sur votre première réflexion, vous dites que si on s'appuie sur les dotations de 2025, forcément, avec le coût de la vie, le budget sera faux et donc il faudra prévoir de revoir à la baisse, sûrement lors d'un budget supplémentaire. Non. Lorsque je dis qu'on se base sur 2025, cela ne veut pas dire qu'on applique 100 % des dotations de 2025. Nous avons été très prudents. Nous sommes en dessous. Voilà. Et nous avons esquissé une très légère hausse des DMTO, ce qu'on appelle les frais de notaire, puisque d'après les renseignements qui nous parviennent, il y aurait une reprise. Nous l'intégrons. Notre budget est vraiment très prudent.

Ensuite, lorsque vous dites que, sur les associations, cela vous embête de constater que, malgré les difficultés, nous avons maintenu le même taux de subvention aux associations, mais que, du fait de l'inflation, il y aurait moins. Eh bien non. Parce qu'en maintenant les mêmes subventions, comme nous l'avons fait d'ailleurs pour beaucoup de choses, nous associons aussi nos services à des économies. Et donc vous verrez bien, et je mets au défi chaque Choisyenne ou chaque Choisyen, de venir nous reprocher un service qu'ils ont eu, une sortie, une aide qu'ils auraient perçue en 2025 et qu'ils n'auraient pas en 2026. Nous avons veillé à tout cela.

Sur les marchés, il y a une diminution. Dès que je suis arrivé, je me suis battu contre tous les avenants qui arrivaient lorsque des marchés étaient votés. Il y a une baisse drastique des avenants et donc une économie. Nous exigeons, ce qui n'était pas le cas avant, trois devis, quelle que soit la somme des travaux demandés. Là aussi, cela nous apporte une économie. C'est cela, la bonne gestion.

Vous nous dites aussi que, comme d'habitude, il fallait en 2020, l'argent était peu cher et bon. Je vais aller très vite là-dessus. Je vous ai répondu mille fois : pour emprunter, il faut un dossier. Voilà. Et surtout, il faut avoir voté des marchés. Les communes, nous sommes sous l'égide des marchés. Je vais vous citer un exemple. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons, avec mon premier adjoint, un programme ambitieux de végétalisation de la ville, ce que nous avons quand même fait largement. Mais pourquoi pendant un an n'a-t-on rien pu faire ? Qu'y avait-il d'inscrit en 2020 au budget à ce poste ? 15 000 €. C'est une blague ? On allait planter quoi ? Des brindilles ? Combien avons-nous inscrit l'année suivante ? 1,5 million. Et là, nous avons pu commencer à faire des choses. De toute façon, il était impossible de refaire les routes dès 2020 puisqu'il fallait déjà voter des marchés. Les

marchés et les dossiers se composent avec des directeurs, des chefs de service. Voulez-vous qu'on reparle de la DEPP, ce bateau ivre qui devait prendre toutes les décisions et qui n'en a pris aucune, et qui a fait vraiment beaucoup de mal à notre commune ? À tel point que, lors du contrôle de la Cour des comptes, ils nous ont dit n'avoir jamais vu ça. Ils sont tombés de leur chaise devant. Je peux vous dire ce qu'ils nous ont dit, le contrôleur : « Quel est le cerveau fou qui a pu imaginer ça ? » C'est ce qu'ils nous ont dit en toutes lettres.

Monsieur, ils me l'ont dit. Maintenant, vous pouvez dire non. Ils me l'ont dit. Voilà ! Mais, Monsieur, je vous signale que la Cour des comptes, au-delà du rapport écrit, convoque le maire seul à seul, absolument. Et ils convoquent l'ancien maire également seul à seul, qui lui aussi a dit des choses. Je vous dis que cette organisation, ils en sont tombés de leur chaise. Je parle aussi sous le contrôle de mes directeurs qui ont travaillé dans de nombreuses villes. Personne n'avait vu ça. Personne. Ça a été l'immobilisme complet de notre ville. Heureusement, cela n'existe plus. Lorsque nous sommes arrivés, oui, c'était un bateau ivre. Il n'y avait pas de pilote dans l'avion, rien. Comment monter des dossiers dans ces conditions ? Nous nous sommes attelés à recomposer une direction.

Voilà ce qui a été fait et je me réjouis chaque jour, oui, d'avoir la chance de travailler avec une direction exceptionnelle que beaucoup de villes nous envient. J'espère que Choisy-le-Roi n'aura pas le malheur de perdre cette direction. On va clore ce sujet, puisqu'à chaque conseil municipal, c'est ce qu'on nous sort. Mais dès que les bases ont été mises, nous sommes partis dans les investissements. Si je devais les répéter ici, nous avons refait toutes les passerelles de la ville. C'est quand même incroyable. Les parkings, dont vous disiez que nous allions privatiser, mais c'est un scandale ! Les villes ne sont pas... Et là aussi, la Cour des comptes l'a noté. Pourquoi avons-nous fait une DSP et non pas privatisé comme vous le dites ? DSP : délégation de service public. C'est sous l'injonction de la Cour des comptes. Ils nous ont autorisé deux années supplémentaires pour voter ce fameux budget annexe des parkings, qui coûtait 350 000 € à la ville.

Grâce à cette DSP, nous économisons 350 000 € par an. Et le plus important, c'est que j'ai encore vu une personne aujourd'hui, de nombreuses personnes. Nous avons des photos de l'état des parkings jusqu'en 2020 et je n'ai que des félicitations partout. C'est le jour et la nuit. Allez voir l'agence Century 21 qui est au quartier du Port, qui avait loué dix places dans ce parking, qui les avait toutes annulées et qui m'avait demandé le remboursement. Depuis qu'il y a Effia, qui a une DSP, ils se sont de nouveau réabonnés pour quinze places et ils en sont enchantés. Et puis, j'habite cette ville, il m'arrive d'aller dans le parking. Enfin, nous respirons autre chose que de l'urine et les travaux ne sont pas finis. Il va y avoir de nouveaux travaux qui vont être faits, donc on ne peut que s'en satisfaire. Enfin, nous, la majorité, nous sommes fiers du travail accompli. Beaucoup de Choisyennes et de Choisyens nous en sont reconnaissants. Mais bientôt, ils auront la parole et nos concitoyens, c'est le juge de paix.

Nous verrons bien. Les travaux ont été faits au moment où ils devaient l'être, et bien faits. Encore une fois, c'est le fonctionnement, comme dans toutes les villes, sous les obligations. Je me réjouis pour les agents, mais sous les obligations que l'État nous impose, sans aucune compensation. Vous aviez décrié, il faut le savoir, les emprunts que nous faisons, mais il a fallu faire face à tous les travaux que nous avons entrepris. Et on peut faire les comptes. Nous avons plus fait, et je dis en quatre ans, parce que ce mandat réel, nous n'avons pu travailler que pendant quatre ans. Vous oubliez que, lorsque nous sommes arrivés, et on ne se cache pas derrière notre petit doigt, car nous avons fait suffisamment de choses pour ne pas avoir besoin de nous cacher derrière le Covid, il y avait une urgence absolue. Il fallait monter un centre de vaccination. Nous l'avons fait et c'est le dernier qui a fermé dans le Val-de-Marne. Lorsqu'on nous a demandé de le fermer, j'ai demandé à ce qu'il reste ouvert encore un mois, ce qui a été le cas. Voilà ce que nous avons dû affronter et surtout remettre des décideurs à chaque poste, pratiquement. Et les gens n'étaient pas

partis parce que nous arrivions, pas du tout. Il y a bien longtemps qu'ils avaient fui ce bateau ivre. Voilà la réalité.

S'ajoute à cela la crise due à la guerre en Ukraine, où c'est fois cinq. Ça vous embête, mais je suis désolé, si vous appelez le maire de Vitry, le maire d'Ivry, tous les maires du 93, ils vous diront la même chose. Lorsque vous avez les fluides qui augmentent fois six, fois sept, il a fallu faire face et nous avons fait face sans baisser, sans supprimer un seul service à la population. Ça, c'est la réalité. Nous sommes fiers de la bonne gestion que nous avons eue pendant ces six ans.

Notre équipe est solide, nous étions sur nos deux jambes et nous sommes ici, puisque c'est peut-être, avant les élections, le dernier conseil municipal de cette mandature. Je tiens à rendre hommage à la direction, à mes adjoints, à toute l'équipe de la majorité. Il y a eu, bien sûr, des frictions parfois. C'est un long voyage, six ans, même si nous n'avons travaillé que sur quatre ans à cause de ce que nous avons dû affronter pendant deux ans. Mais nous avons mené à bien notre programme et je dis merci à tous ceux qui y ont participé. C'était loin d'être simple et on peut relire le programme ensemble : 80 % du programme réalisé, les 20 % qui ne l'ont pas été ont été compensés par la réfection de toutes les passerelles de la ville. La passerelle des Rives de Seine, dix ans qu'elle était fermée. Ce qui était prévu en 2020, c'était sa démolition. Nous l'avons reconstruite, refaite, la passerelle des Navigateurs à la Prairie, elle a été refaite. Le pont Rondu, j'en ai parlé, nous avons dû le fermer, nous l'avons refait en un temps record. Il est splendide. Voilà, donc merci à toutes et à tous qui m'ont permis de pouvoir avoir la tête haute en cette fin de mandature, comme vous tous ici.

Madame Francisot, sur des points précis de chiffres, vous pouvez ajouter des précisions techniques et financières.

**Mme Francisot :** Deux chiffres : sur les dotations, c'est simple, on reçoit plusieurs notifications de l'État par an. Donc ces chiffres sont appuyés sur des notifications de l'État, ils ne sont pas inventés. Sur la baisse des autres charges de gestion courante, comme je l'ai dit dans mon intervention, le fait que les parkings soient passés en DSP, plus la baisse du FCCT annoncée par l'EPT — on ne l'a pas inventée non plus — explique la baisse de ce chapitre. La diminution des charges à caractère général : excusez-moi, je sais compter, au moins -481 000 € d'électricité, -142 000 € de charges de copropriété, cela fait 623 000 €. La baisse de notre chapitre 012.

Pour ce qui concerne les emprunts, j'aimerais vous rappeler un des principes du vote de la loi du budget des collectivités, l'article L1612-4 du CGCT, qui pose le principe selon lequel les collectivités territoriales doivent voter leurs actes budgétaires en équilibre réel. Les deux sections doivent être votées respectivement en équilibre. Ce qui veut dire que, même lorsque les taux étaient au plus bas, on ne pouvait pas faire d'emprunt pour rien.

Parce qu'en plus, mobiliser de l'emprunt pour rien, cela veut dire qu'on rembourse des intérêts, qu'on rembourse des annuités, donc on réduit en plus l'action possible de la collectivité. Je ne sais pas si c'est un moyen de gestion visiblement vérifié, puisqu'il y avait déjà, quand on est arrivé, un emprunt contracté en 2018, qu'on a dû faire rentrer en 2020 pour rien.

En ce qui concerne les amendes, si au final la citation de la loi ne vous fait pas réagir, Monsieur Guillaud-Bataille, je ne peux pas en dire plus, mais je vous invite à justement utiliser le budget de formation que nous mettons à disposition des élus.

**M. le Maire :** Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Non ? Y a-t-il d'autres informations ?

Enfin, une précision quand même pour Monsieur... Non, c'est important, parce que sur ce qui s'est passé... Non mais bon, on peut rentrer tout de suite si vous êtes pressé, mais vous avez quand même affirmé que j'avais noté... C'est important.

Là où vous persistez à dire que la ville refuse de construire dans le quartier des Gondoles, là où les terrains avaient été préemptés, je vous signale que pendant trois ans, que ce soit avec Valophis, avec tous les bailleurs sociaux, nous les avons tous mis sur le projet. Tous ont renoncé. Je vous invite à les consulter, à les faire revenir sur le terrain, parce que nous n'avons pas pu tout revendre. Et vous verrez leur réponse. Il y a même un quartier où, à ma demande, Valophis a acheté un pavillon pour élargir les possibilités de construction. Eh bien, malgré cela, ils se retrouvent avec ce pavillon sur les bras, parce qu'encore une fois, avec l'augmentation des matériaux, après la guerre en Ukraine, ils n'ont pas pu parvenir à monter un programme digne de ce nom. Sauf, dans ce quartier, les principales hauteurs, les petits immeubles murés font deux étages. Nous avons accepté qu'ils aillent jusqu'à trois étages pour pouvoir réaliser un projet. Ils voulaient qu'on modifie le PLU pour pouvoir monter jusqu'à cinq étages. C'était inimaginable dans ce quartier, à moins d'avoir tout le quartier sous mes fenêtres, ce que j'aurais très bien pu comprendre.

Donc, c'est toujours d'actualité. Cette situation, je vous invite à le mettre dans votre programme, que vous allez construire dans ce quartier, puisque si vous savez comment y parvenir techniquement, moi je suis preneur, mais je vous invite à le mettre dans votre programme. C'est impossible de construire, nous avons tout essayé. Il ne nous reste qu'une seule possibilité, c'est d'essayer de revendre ces biens dont nous ne pouvons rien faire. Mais on peut procéder au vote, effectivement.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Vous pouvez compter. C'est bon ? Vous avez compté ? Oui. Bien.

*Vote de la délibération n° 26 013*

Ont voté pour : 34

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, LANTERNIER Lucie, Moustapha THIAM, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, , LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 5 - BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, ESSONE-MENGE Terence, HUTIN Sébastien

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 013 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est voté. Merci à vous.

Merci pour ces débats. Je crois que tu prends la parole maintenant. Je crois que, pour cause de Ramadan, certaines personnes doivent partir, ce qui est tout à fait respectable. Chacun doit pouvoir s'organiser. Pour d'autres, c'est pour une partie de ping-pong, mais peu importe.

Parfois, ce n'est pas évident. Je remercie tous ceux qui ont fait l'effort d'être présents. Pour le budget, c'était quand même la pièce maîtresse importante et nous allons procéder, bien sûr, et excuser ceux qui doivent partir. Il y a aussi la fatigue physique qui entre en jeu. Voilà.

## URBANISME

### → Modification de la charte de la qualité de la construction neuve en secteur diffus

**M. le Maire :** Alors, le point suivant. Nous passons à l'urbanisme. Il s'agit d'une modification de la charte de qualité de construction neuve en secteur diffus. En fait, nous avons souhaité, surtout dans les constructions neuves, être associés d'une manière plus étroite au constructeur, notamment au rez-de-chaussée, sur les choix qui sont faits, notamment sur ce qui concerne les...

**M. Id Elouali :** Très rapidement. Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, le PLU est un outil réglementaire imposé par l'État. Mais cet outil, on s'est rendu compte qu'il est assez restreint, assez limité dans ses prescriptions. La volonté politique qui était la nôtre, c'est justement d'aller au-delà des prescriptions de la loi. D'où cet outil, une charte, que je rappelle n'est pas prescriptive, ce n'est pas obligatoire, contrairement au PLU. Cela nous aide justement à créer un cadre de négociation avec les promoteurs sur la base d'un projet, via la charte, qui préserve notre patrimoine. Voilà, en quelques mots, le sens de cet outil. Là, encore une fois, c'est du volontarisme, c'est l'idée d'aller au-delà de ce que demande le PLU, sans que ce soit quelque chose d'obligatoire, hélas. Mais cela pose quand même un cadre de négociation. Et dans le rapport de force que l'on peut avoir avec des promoteurs, c'est un outil de référence qui nous est favorable. Voilà, c'est tout le sens de cette charte de la construction.

**M. le Maire :** Oui, Monsieur Id Elouali, c'est très important d'être associé étroitement, d'être respecté sur nos choix, parce qu'effectivement, le commerce est important, il nous faut un renouvellement du commerce et cela passe aussi par l'urbanisme. D'où l'importance de cette charte.

Y a-t-il des observations à ce sujet? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre? Abstentions?

*Vote de la délibération n° 26 014*

Ont voté pour : 39

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, LANTERNIER Lucie, Moustapha THIAM, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 014 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire :** C'est voté. Merci. Alors, pardon ? Non. Vous voulez dire quelque chose, Madame ? Non ? Ah, bon. D'accord.

**→ Approbation du protocole quadripartite entre la ville de Choisy-le-Roi, le SAF 94, SODALIS 2 (groupe Intermarché) et Pierreval Promotion**

**M. le Maire :** Nous passons maintenant à l'approbation du protocole quadripartite entre la ville de Choisy-le-Roi, le SAF 94, encore lui, qui porte SODALIS 2, (c'est le groupe Intermarché) et Pierreval Promotion. De quoi s'agit-il ? Il y a maintenant près de quinze ans que la ville travaille sur cet îlot, sur ce projet où se trouve l'Intermarché vers le Lugo. Là-bas, l'Intermarché est engoncé dans un coin très glauque. Et puis surtout, il y a cette station d'essence qui n'est pas très... Le seul mérite, c'est que l'essence y est un peu moins chère, mais sinon, elle est dans un état déplorable. Là encore, il y a eu une préemption des terrains par le SAF 94, ce qui nous fait obligation de réaliser un projet.

Lorsque nous sommes arrivés, il y avait un projet de 380 logements. Avec mon adjoint, nous n'avons pas pu donner suite à cela, ce n'était pas possible : 380 logements, des hauteurs, ce n'était pas envisageable. Par contre, il y a obligation de réaliser quelque chose. Pour l'instant, il s'agit d'accorder et d'être d'accord avec ce protocole, qui engage la ville de Choisy-le-Roi, le SAF 94 (qui porte les terrains), le groupe Intermarché et Pierreval Promotion, pour qu'ils travaillent sur un projet qui permettrait d'avoir un Intermarché neuf sur le Lugo et de déplacer la station d'essence en face, sur l'autre ville à l'entrée, avec une belle station. Pour l'instant, nous ne votons pas un projet, mais un protocole d'accord de travail qui doit aboutir à un projet qui, bien sûr, vous sera présenté et sur lequel vous aurez à ce moment-là à vous prononcer.

Y a-t-il des remarques sur ce protocole ? Non, je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 015*

Ont voté pour : 39

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, LANTERNIER Lucie, Moustapha THIAM, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 015 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est voté à l'unanimité. Merci.

**→ Sollicitation d'un avenant N° 2 à la convention cadre « 100 quartiers innovants et écologiques »**

**M. le Maire** : Alors, il y a un avenant à la convention-cadre « 100 quartiers innovants et écologiques ». Ce cadre, « 100 quartiers innovants et écologiques », c'est le titre officiel de la loi, mais cela concerne notre rénovation urbaine au quartier des Navigateurs. Il s'agit surtout du centre socioculturel qui était isolé et du parvis, qui était traité à part. Désormais, tout cela va être traité ensemble avec une forte adaptation écologique. C'est de cela qu'il s'agit, c'est la loi qui le permet. Cela amène à la fois des économies et, en même temps, une végétalisation et un projet plus abouti, plus harmonieux.

Y a-t-il des interventions ? Non. Des votes contre ? Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 016*

Ont voté pour : 39

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, LANTERNIER Lucie, Moustapha THIAM, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 016 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est voté à l'unanimité. Merci.

**→ Clôture de la Zone d'Aménagement Concerté du Docteur Roux**

**M. le Maire** : Alors, clôture de la Zone d'Aménagement Concerté du Docteur Roux.

Je dirais qu'il était temps. La zone du Docteur Roux, c'est la rue du Conservatoire. Il y a eu de nouveaux immeubles qui ont été construits il y a à peu près dix ou douze ans. C'est une zone qui a démarré il y a même plus longtemps, il y a vingt ou vingt-cinq ans. C'est technique, mais il y a un moment où il faut clôturer la zone. Cela arrive maintenant, c'est bien tardif, mais cela arrive maintenant. Voilà, c'est tout. C'est simplement la loi, c'est la fin de la zone d'aménagement qui a été terminée il y a bien longtemps.

Y a-t-il des interventions ? Non. Des votes contre ? Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 017*

Ont voté pour : 39

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, LANTERNIER Lucie, Moustapha THIAM, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 017 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est voté à l'unanimité. Merci.

**→ Avis relatif à la demande d'autorisation environnementale du SEDIF concernant le projet de filtration membranaire haute performance**

**M. le Maire** : Le point suivant : nous devons nous prononcer sur l'autorisation environnementale.

C'est la préfecture qui nous demande cela, concernant le SEDIF et le fameux projet de filtration membranaire haute performance. Il ne s'agit pas du projet en lui-même, mais de la nécessité d'une étude d'impact environnemental, qui est importante et que j'attends moi-même, car personnellement, ma décision dépendra aussi de cette étude. C'est, par exemple, fort dommageable que cela n'ait pas été fait au Conseil de Paris pour la fameuse usine d'incinération que Paris nous impose, qui sera à Vitry ou Ivry. Ce n'est pas normal que les habitants n'aient pas eu une étude d'impact. Surtout que Choisy-le-Roi est impactée par cette usine dans un rayon de quatre kilomètres. Nous avons l'école Marcel Cachin, nous avons une école qui est impactée. J'ai signé la pétition qui a été envoyée, et d'ailleurs, tout le monde, de toutes tendances, a signé cette pétition générée par le département pour s'opposer, pour obtenir cette étude d'impact.

Il est donc vraiment nécessaire qu'il y ait une étude d'impact pour que nous soyons bien informés. Ceux qui sont contre le projet pourront rester contre le projet, il n'y a pas de souci, mais l'étude d'impact environnemental est nécessaire. Nous devons savoir à quelle sauce nous allons être mangés, moi, le premier, je le demande.

Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur Guillaud-Bataille.

**M. Guillaud-Bataille** : Oui, excusez-moi Monsieur le Maire, mais, pour le coup, nous n'avons pas du tout eu la même lecture de l'étape où nous en sommes. Vous dites que c'est pour demander une étude. Non, il s'agit d'une autorisation environnementale. L'autorisation environnementale, en réalité, c'est aux collectivités de donner leur avis sur le fait que l'État,

en l'occurrence, donne l'autorisation pour que les choses se fassent. Et cela engage, ce n'est pas la demande d'une étude. Il y a déjà une étude qui a été réalisée, elle a été versée au dossier du débat public et elle est d'ores et déjà disponible pour ceux qui le souhaitent. D'ailleurs, il y a une réunion de clôture de la Commission nationale qui a lieu dans les prochains jours. Je crois que c'est vendredi soir. Nous nous sommes d'ailleurs vus à la première soirée de réouverture de l'enquête publique, après sa première phase où nous nous étions croisés aussi.

Donc non, là, il s'agit que la commune de Choisy, comme les autres collectivités concernées par ce projet, donne son avis et émette un avis favorable ou défavorable au projet. C'est cela qui nous est demandé. Évidemment, pour notre part, nous émettons un avis défavorable pour plusieurs raisons. D'abord, pour une raison toute simple : cet investissement lourd programmé par le SEDIF, à la demande de Veolia, va représenter quasiment immédiatement une hausse de 0,40 € par mètre cube minimum pour les Choisyennes et les Choisyens, et pour tous les usagers de l'eau qui sera produite dans cette usine. Je crois que, dans le moment que nous traversons et que traversent les ménages de notre ville, envisager une hausse aussi importante sur un bien essentiel nous paraît porter le risque de renforcer les inégalités.

La deuxième raison, c'est la question des travaux et des nuisances qu'ils provoqueront. À ce sujet, le SEDIF et Veolia, lors de la question que nous leur avons posée à cette réunion, nous ont bien confirmé que, dans le quartier de l'usine, on parle de 80 camions par jour pendant cinq ans. Cela veut dire qu'ils vont bien devoir arriver au quartier de l'usine. Donc, nous aurons, en plus de ce que nous subissons déjà, 80 camions supplémentaires par jour. Et encore, dans le projet actuellement soumis au débat, a disparu un élément qui avait été montré lors de la première consultation publique : le raccordement de l'usine des eaux, non plus au réseau RTE le plus proche, mais jusqu'à Chevilly-Larue pour des raisons de puissance.

C'est d'ailleurs une vraie question : on nous dit que cela aura des effets positifs sur l'environnement et sur la consommation énergétique, et pourtant, il faut prévoir un raccordement à Chevilly-Larue sur un transformateur beaucoup plus puissant afin de multiplier quasiment par dix la capacité d'alimentation de l'usine des eaux. Voilà une deuxième raison. Il y a aussi la question environnementale, pour laquelle des réponses sont déjà apportées. Ce système de traitement des eaux présente plusieurs problèmes. Le premier, c'est qu'il va augmenter — et c'est écrit noir sur blanc et assumé — le taux de concentration des polluants, notamment des fameux PFAS, dans la Seine, entre l'usine et l'écluse. Pour ceux qui auraient pu rêver que Choisy se porte candidate à la réouverture de baignade dans la Seine, cela va devenir encore plus problématique.

Pour finir, ce projet, si l'on se parle en toute franchise, à la lecture des rapports de Veolia, l'impression persiste, voire est quasiment confirmée, que ce projet a pour but d'utiliser une innovation pour permettre à la multinationale de retrouver des marges financières, face à un débat beaucoup plus large, notamment la question des régies publiques de l'eau, qui pourtant semblait faire l'unanimité il n'y a pas si longtemps dans la majorité. Pour ces raisons, et aussi parce que la raison avancée est qu'il y a de la pollution et qu'il faut absolument mettre cela en place, alors que rien dans le projet ne parle de traiter en amont la production de ces polluants, on met en place un dispositif qui dit : « Ne vous inquiétez plus, l'eau sera propre », mais sans dialoguer avec les agriculteurs, sans les aider dans leur transition pour sortir de l'utilisation de produits phytosanitaires, et sans interroger non plus les usines et industries qui sont productrices.

J'en arrive à un dernier point, qui est corrélé au sens de la question environnementale. Un débat fait rage dans notre département, particulièrement dans la ville voisine, autour de

l'installation d'un incinérateur. Un certain nombre d'élus disent leur opposition, c'est le cas notamment de votre premier adjoint, du président du département et de plusieurs élus. Nous avons là une question, Monsieur le Maire : ce projet inclut quasiment depuis le début, et donc a dû consulter le syndicat intercommunal Vitry-Choisy, qui est associé à ce projet.

Donc, une question : avez-vous des informations, car pour l'instant cela semble très opaque, cette affaire où les uns font des déclarations, les autres aussi. Cela va peut-être vous surprendre, mais j'ai lu la prise de position de Monsieur Capitanio, le président du département, et il n'a été contredit par personne. Ni EDF, ni la mairie de Paris, ni Dalkia n'ont dit que Monsieur Capitanio disait n'importe quoi. Cela m'interroge, car quand le président d'une collectivité aussi importante que le département prend une position aussi forte et aussi nette, c'est étonnant que personne ne lui réponde. Nous sommes interrogatifs. Vous avez noté que nous n'avons pas, comme c'est le cas dans la campagne municipale de Vitry-sur-Seine, cherché à faire de la surenchère sur cette question ou à en faire une polémique. Mais nous voulions quand même vous interroger sur ce projet et sur ce que la Ville, par le syndicat intercommunal auquel elle participe et qui est associé au projet, a pu savoir à la date où nous parlons.

Pour résumer, nous pensons que notre ville, pour protéger ses habitants et leur accès à l'eau, doit émettre un avis défavorable à l'autorisation environnementale qui nous est demandée, enfin qui est demandée à l'État.

**M. le Maire :** Alors, pour vous répondre, parce que là vous parlez du projet en lui-même, à titre personnel, je suis favorable à ce projet et je peux expliquer pourquoi. Mais contrairement à ce que vous dites, l'étude environnementale n'est pas terminée. Si vous lisez ce qui a été expliqué, il y a eu un changement de loi qui associe maintenant la ville à l'enquête publique qui est en cours. L'enquête publique n'est pas terminée. Il y a encore un mois d'enquête publique, et ce sont les résultats de cette enquête qui me feront peut-être changer d'avis. Il y a des experts, indépendamment de Veolia ou de qui que ce soit, qui vont se prononcer. Et si les impacts sont supérieurs aux avantages que l'on peut en tirer, alors je changerai d'avis.

Puisque vous évoquiez ce sujet, sachez que la Cour européenne vient d'adopter et va nous imposer de faire ce que fait le Valloph. Cela n'a rien à voir avec Veolia, puisque ce système membranaire, qui est déjà réalisé aux États-Unis depuis bien des années et dans l'autre usine du SEDIF à Méry-sur-Oise, est déjà en service.

Ce qui me fait très peur, ce sont tous les scandales qu'il y a sur l'eau actuellement, notamment dans les nappes phréatiques et les soi-disant eaux minérales qu'on nous a vendues. Cela a fait les gros titres de la presse. J'attends les sanctions, car certaines eaux ont été filtrées et ne peuvent plus s'appeler « eau minérale ». Le système que demande l'Union européenne est, pour l'instant, le seul qui va permettre de supprimer les derniers résidus médicamenteux présents dans l'eau publique. Tous les scientifiques s'accordent à le dire : l'eau publique que nous avons actuellement en France, notamment celle qui provient du SEDIF, est certainement l'une des plus pures, voire la plus pure du monde. Quand je dis « la plus pure », ce n'est pas qu'elle est pure à 100 %, mais elle est parmi les plus pures. Et malgré cela, il y a des résidus médicamenteux qui sont responsables de près de 30 % des cancers qui nous touchent. C'est pour cela que je suis pour cette réalisation.

Lorsque vous parlez de l'augmentation de 50 € par an d'abonnement, oui, les études montrent qu'il y aura une hausse. Mais même s'il y avait 100 € par an et que cela permettait de supprimer des cancers, je dirais toujours oui. Si, par contre, le résultat des études — qui n'est pas fini — indique que les impacts, camions ou autres, sont plus nocifs pour la santé

que les bienfaits apportés par cette modification dans les usines, je le dis ici, je changerai d'avis bien sûr.

Vous savez, Madame Lepage, s'il y a quelqu'un qui s'est battu toute sa vie pour la santé des personnes et contre les désastres environnementaux, soutient fermement cette opération engagée par le SEDIF, qui a été visionnaire depuis longtemps. Les Japonais y viennent, aux États-Unis c'est déjà fait, et l'Europe a intégré dans ses textes la nécessité de supprimer les résidus médicamenteux et toutes les autres petites pollutions.

Quant au fait de dire que le prélèvement dans la Seine et le rejet augmenteraient la pollution, c'est une farce, c'est une invention de toutes pièces. D'autant plus que ce qui sera rejeté aura été filtré. Les fameux polluants qui sont prélevés seront filtrés, donc ils seront moins polluants, mais ils sont déjà dans la Seine. On ne rejette que ce qu'on n'utilise pas, on ne rejette pas plus que ce qu'il y avait. À titre personnel, j'ai bien étudié, j'ai assisté aux réunions, et ce sont des experts, pas des pro-Veolia.

J'ai cité le célèbre avocat Lepage, qui s'est battu toute sa vie pour la santé des concitoyens. Je peux vous dire qu'il y a un prix à payer. Oui, je suis sensible au fait qu'il y aura des camions. Mais combien de temps ont duré les travaux des tramways ? Moi qui habitais en bordure du passage du tramway, combien ai-je subi de camions pendant dix ans ? Dix ans de travaux. Pourtant, ce projet a été voté alors qu'il y avait un tramway qui aurait nécessité moins de travaux. Je ne vais pas refaire l'histoire du tramway, puisqu'on a dit que j'étais contre le tramway. Je n'ai jamais été contre le tramway. Je voulais un tramway. Mais vous aimez bien ricaner, Monsieur Bataille. Mais vous n'étiez pas là quand ce débat a eu lieu à Choisy. Allez voir Monsieur... Je vous invite à aller visiter la ville de Belfort, où ils sont 90 000 habitants, donc ils doivent transporter beaucoup plus de personnes qu'à Choisy. Qu'ont-ils choisi ? C'est un tramway sur pneus. C'est ce que je voulais pour ma ville. Cela nous aurait permis de ne pas abattre les 90 arbres, de ne pas abattre... Bon, je peux terminer quand même ?

Enfin, ce qu'a réalisé la ville de Belfort, on pouvait le faire aussi, non ? Ah non, on ne pouvait pas ? D'accord. Bon, on ne pouvait pas. Donc vous savez tout très bien. Moi, je dis qu'on pouvait.

En tous les cas, eux n'ont pas eu besoin de détruire un centre-ville, ni d'abattre 80 arbres qui avaient plus de 80 ans d'existence, ni d'imposer à leurs concitoyens des caténaires. Aujourd'hui, lorsque le tramway est en panne, il n'y a plus de transports parce qu'il n'y a plus d'alternative. À Belfort, c'était un tramway qui empruntait les voies naturelles. Nous avons un espace naturel qui était déjà fait. Mais il ne s'agit pas ici... Non, mais je vous cite l'exemple, puisque vous parlez d'exemple. Mais Monsieur Guillaud-Bataille, je crois que c'est fou comme vous détenez la vérité divine. Vous savez tout. Je dis n'importe quoi, vous me traitez d'incompétent.

**M. Guillaud-Bataille :** C'est une ville de plus de 90 000 habitants, qui est la plus grande ville du coin.

**M. le Maire :** Et alors ? Justement.

**M. Guillaud-Bataille :** C'est un tramway qui relie Orly, 30 000 habitants.

**M. le Maire :** Monsieur, lorsque je dis... Bon, merci du respect démocratique que vous avez eu, Monsieur, vous n'étiez pas là, vous n'étiez pas là lors du débat, vous n'étiez pas là. Lorsque j'ai expliqué aux spécialistes qui nous présentaient ce tramway, j'ai évoqué ce tramway sur pneus. On m'a répondu qu'il n'était pas assez consistant pour assurer l'évolution des habitants de Choisy, qui, entre-temps, n'ont pas augmenté. Voilà ce qu'on

m'a répondu, alors que déjà Belfort se dotait de ce tramway. Alors, comment pouvez-vous m'expliquer qu'une ville de 80 000 habitants peut assurer le service à ses concitoyens et que nous, à 40 000, on ne peut pas ? Donc je vais arrêter là avec le tramway, c'était pour illustrer. On va revenir au sujet du jour, on va revenir. Pardon ?

**M. Guillaud-Bataille** : On n'est pas une île.

**M. le Maire** : Qu'on ne soit pas une île, ça change quoi ? Je parle de grandeur, on n'est pas tout seuls. Peut-être, mais il y avait une alternative, c'est tout. En tous les cas, on s'est payé dix ans de travaux avec des centaines de camions qui ont défilé sous mes fenêtres. C'est comme ça, voilà. Et pour quelque chose de beaucoup moins utile pour la santé. Je vous redis que l'étude environnementale n'est pas terminée. Il y a l'enquête publique à laquelle vous pouvez apporter vos remarques, qui est toujours en cours, et j'attends avec impatience les résultats. La loi a changé, qui maintenant associe la Ville à cette enquête publique. Avant, ce n'était pas le cas. C'est pour cela que nous nous trouvons aujourd'hui face à cette situation. Et moi, je reste persuadé... Alors en plus, s'il fallait parler uniquement d'argent, les 50 €, je peux vous dire qu'ils seront largement amortis par les familles, vu l'eau calcaire que nous avons, qui oblige à changer beaucoup plus fréquemment des machines à laver, des chauffe-eau, etc.

Donc je peux vous dire que les 50 €, ils seront bien économisés par la longévité. Il n'y a que vous qui savez et qui avez le droit de parler et qui savez tout. Oui, il y a une étude là-dessus. Notre eau est très calcaire, je le sais, je le sais. Je change très souvent ma machine à laver à cause de ça. Je change très souvent mon chauffe-eau à cause de ça et toutes les Choisyennes et les Choisyens le savent. On a une eau très calcaire, c'est mauvais pour la santé et, sur les machines, ça amoindrit leur durée de vie. Au mieux, il faut changer la sonde qu'il y a à l'intérieur. Alors il n'y a pas que les résidus médicamenteux à supprimer, il y a tous ces micropolluants qui se trouvent dans l'eau, qui sont des perturbateurs endocriniens, merci Fred, qui vont être supprimés. Et tous les scientifiques le savent et l'affirment à 95-96 %. Eh bien, ça, pour la santé, c'est magnifique.

Les cancers ne cessent d'augmenter, l'eau est pourvoyeuse de cancers à cause de cela, et de toute façon, on peut se revoir dans dix ans, ça se fera parce que c'est une volonté maintenant des États et de l'Union européenne.

Mais pour revenir à vous, je respecte ceux qui sont contre ces travaux à l'usine. Encore une fois, j'attends le résultat de l'étude d'impact et de l'étude environnementale pour me prononcer définitivement. Et vous pourrez toujours faire obstacle à ces travaux si vous le désirez, parce que, pour l'instant, ils ne sont pas près de commencer, car c'est quelque chose de très long. Voilà. Mais moi, en mon âme et conscience, je ne mettrai pas de frein à quelque chose qui va grandement améliorer la santé des personnes, comme le démontre malheureusement l'état des nappes phréatiques aujourd'hui. Vous le savez, beaucoup de médecins disent qu'il vaut mieux boire l'eau du robinet que certaines eaux minérales, soi-disant minérales. Voilà. Et donc là aussi, il y aura une économie.

Parce que ceux qui hésitent à consommer l'eau du robinet y seront fortement incités. Lorsque ce sera fait, il suffira d'analyser l'eau et, lorsqu'il n'y aura plus ces micropolluants, ces microbes — alors qu'il en existe dans l'eau minérale et que rien n'est fait pour l'eau minérale — eh bien, vous verrez. D'ailleurs, moi-même, j'alterne, je bois de l'eau du robinet, mais là, ceux qui ne la boivent jamais pourront le faire et ils pourront largement amortir leurs 40 €. Largement. Mais ça, bien sûr, on ne le conteste pas.

Voilà. Mais moi, j'ai hâte d'avoir le résultat de l'étude pour asseoir définitivement ma position et, vous savez, ce ne sera pas le seul projet qu'on pourra retarder ou interdire si vraiment les

personnes de toutes les villes concernées sont contre et que cette étude apporte plus de mal que de bien. Enfin, moi, j'ai des enfants, je vis dans la ville, et c'est quand même près de 200 villes qui sont concernées. L'usine est à Choisy, mais c'est près de 200 villes qui sont concernées. Donc ce n'est pas rien, cette histoire.

Voilà. Je vous propose de voter, et cela n'empêche pas que vous puissiez rester contre ce projet par la suite et de manifester votre opposition, bien sûr.

**Mme Hache :** Bonsoir à tous. Concernant ce sujet de l'eau et de son extraction, nous sommes tous concernés, notamment parce que la santé des concitoyens est primordiale. Comme vous le savez, l'eau est indispensable à la vie, à condition qu'elle soit de bonne qualité. Il est important qu'elle soit de bonne qualité et nous nous battons toujours pour cela. Ceci étant, à l'issue de ce débat et vu que l'enquête publique n'est pas terminée, nous choisissons ce soir de nous abstenir sur cette délibération, dans l'attente des résultats de cette enquête. Concernant la circulation des camions, lorsque les travaux auront lieu, si jamais ils ont lieu, nous continuerons à exiger une solution alternative à la desserte des camions, comme l'État a su le faire pour le centre technique sur Villeneuve Triage, par exemple une meilleure utilisation de la Seine comme itinéraire fluvial possible. Dans l'attente des résultats de l'enquête, nous avons choisi de nous abstenir.

**M. le Maire :** Je comprends tout à fait cette position. Moi-même, j'ai proposé, car bien sûr j'ai cette inquiétude avec les camions, je les ai subis pendant dix ans, mais nous avons la Seine. Il était question d'utiliser les berges de Seine, face au lieu, et il faut arrêter cela. Nous avons de belles berges, les gens s'y promènent. J'ai donc proposé d'étudier un nouvel appontage un peu plus loin, après les sablières. J'ai demandé cela au SEDIF. De toute façon, cette histoire n'est pas terminée. S'ils le font, parce que nous avons la Seine, ils peuvent effectivement amener par des barges, comme nous l'avons obtenu ensemble avec la SNCF, qui a accepté au début. Là, tout est livré par les barges et tous les travaux repartent par des barges. Il y a aussi quelques camions, mais il n'y a pas le déferlement qui était prévu au départ au quartier des Gondoles.

Ce combat, bien sûr, je vais le continuer. On nous avait aussi demandé, oui, Christian est là, un nouvel appontage. Pourquoi pas ? Cela permettrait peut-être de faire d'une pierre deux coups, d'essayer d'avoir les financements pour cet appontage et, en même temps, de relancer ce projet de navette qui était intéressant, qui partait de Juvisy jusqu'à Paris. Ce serait intéressant à revoir un jour. C'est quelque chose que j'ai mis sur la table. Après, c'est la force de l'union qui permettra d'avancer. Bien sûr que c'est un souci, cette traversée des camions, mais nous sommes en ville. L'humanité avance, il y a eu le tramway, maintenant il y a ça, il y a eu d'autres choses. Mais si vous voulez, je vous propose de mener une réflexion approfondie sur ce qui va être fait, sur la suppression de ces résidus médicamenteux.

Ce n'est pas n'importe qui, ce n'est pas n'importe quel scientifique qui se porte caution pour cela. Enfin, nous verrons bien l'avenir. De toute façon, je n'exclus pas une position finale différente de celle que j'ai actuellement si jamais il y avait trop d'impact sur notre santé. Mais en tout cas, aujourd'hui, il est certain, comme l'a dit Madame Hache, que l'eau est un sujet vital. Lorsqu'on voit l'état des eaux minérales que l'on boit, parce qu'il y a des analyses, bien des marques sont plus dangereuses que l'eau du robinet. Voilà, en tout cas, merci de ce débat.

Bon, alors, y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Oui. Tu comptes. D'accord. Oui. Ils ont des pouvoirs. Oui. Tu as... Allez, c'est bon. Dernier vote, pour maintenant.

*Vote de la délibération n° 26 018*

Ont voté pour : 24

MM. PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BENKAHLA Malika, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 5 - BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien

Se sont abstenus : 8 - ID ELOUALI Ali, FONTAINE Sabrina, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, BEZACE Mathilde, BOUGUEROUA Hamida, HACHE Bénédicte, BOLLE-DALLIAH Kristian,

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 018 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Bon, c'est voté à la majorité, mais cela n'exclut pas la suite, ni une surveillance de ce qui va se passer. J'écoute Monsieur Guillaud-Bataille, j'écoute Madame Hache. Nous écoutons tout le monde. Voyons ce que donnera cette enquête publique qui n'est pas terminée. Si toutes les saletés que nous ingurgitons pouvaient être supprimées, quel que soit le domaine, ce serait une bonne chose. Voilà. Merci.

#### → Rapport d'activité année 2024 EPFIF

**M. le Maire** : Nous en sommes maintenant au rapport d'activité de l'EPFIF. C'est, là encore, un organisme qui porte les terrains et autres. Je ne sais pas si vous avez des réactions sur ce rapport. C'est bon, c'est un « dont acte ». Si vous voulez, on peut passer au point suivant.

*Vote de la délibération n° 26 019*

### PREND ACTE

#### → Majoration de la part communale de la Taxe d'Aménagement dans certains secteurs de la commune

**M. le Maire** : Alors, majoration de la part communale de la taxe d'aménagement dans certains secteurs de la commune. La taxe d'aménagement s'étend à la vue du PLUi.

Nous avons augmenté la taxe d'aménagement sur les zones industrielles, qui était très basse par rapport à nos voisins. C'est une source, bien sûr, de revenus.

Y a-t-il des interventions à ce sujet ? Non, je n'en vois pas. Des votes contre ? Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 020*

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL

Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 020 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est voté. Merci.

**→ Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial de l'îlot Cavers 19-21 avenue de Lugo entre la commune de Choisy-le-Roi, le Préfet du Val-de-Marne, le groupement des sociétés Vinci Immobilier, Yuman et Grand Paris Aménagement**

**M. le Maire** : Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial de l'îlot Cavers, 19-21 avenue de Lugo, entre la commune, le Préfet du Val-de-Marne et le groupement des sociétés Vinci Immobilier, Yuman et Grand Paris Aménagement.

C'est un vieux projet, vous le savez, l'EPA Orsa, le Lugo, cela fait 30 ans que la ville se bat pour l'aménager avec l'EPA Orsa. C'est une zone d'intérêt, c'est pour cela qu'il y a le préfet dedans. Sur toutes ces friches où il y avait eu Zénith, etc., il y a un protocole, un peu comme avec Intermarché. Il y a un projet urbain entre la commune, bien sûr, puisque nous sommes associés, le préfet, puisque l'EPA Orsa est concernée, le groupement des sociétés Vinci Immobilier, Yuman et Grand Paris Aménagement, pour enfin, avec l'arrivée du tramway, restructurer ce quartier.

Il y a bon espoir et de beaux projets, notamment le TZEN, et il y a de beaux espoirs, notamment avec le concessionnaire Citroën qui souhaite faire une super concession puisqu'il a obtenu la marque Peugeot, enfin tout le groupe Stellantis, ce qui serait bien. J'ai vu les projets, c'est un super projet. On ne peut pas rester avec un TZEN qui passe dans le désert, il y a moyen de faire mieux. En plus, il y aura de l'accession à la propriété et du logement social. Nous avons accepté qu'il y ait du logement social, car nous n'avons jamais eu l'intention de le faire baisser. Même si nous freinons sur la construction, on ne veut pas que ça baisse. Lorsque nous sommes arrivés, nous étions à 38 % de logements sociaux, nous sommes à 40 %, donc nous n'avons pas fait baisser ce taux. Pour maintenir cet équilibre et parce qu'il y a de la demande, et pour faire un équilibre financier, nous avons mis dans les cahiers des charges une partie en logements sociaux, mais voilà, comme ça, on garde toujours cet équilibre.

Au-delà, je ne le souhaite pas, car après il faut suivre, mais nous sommes à 38-40 %, voilà. Y a-t-il des observations, Monsieur Guillaud-Bataille ?

**M. Guillaud-Bataille** : Oui, la première observation, c'est que dans le document qui nous a été diffusé, il n'y a pas eu de description précise du projet de l'EPA Orsa en termes de nombre de logements construits, etc. Donc, c'était pour savoir, puisque le document... Et c'est normal, ce que je comprends, c'est que c'est...

**M. le Maire** : C'est une convention, c'est parce que... En fait, on accorde...

**M. Guillaud-Bataille** : Le permis de construire a été déposé en décembre.

**M. le Maire** : Pas sur cette partie-là, c'est sur la partie Frazzi.

**M. Guillaud-Bataille** : Non, dans le document, il est écrit que le permis de construire a été déposé en décembre.

**M. le Maire** : On parle de Frazzi ou de Cavers, qui est de l'autre côté. Cavers, c'est côté Seine. Le permis a été déposé pour le projet Frazzi. Là, c'est exact, c'est mon projet, mais ici, c'est l'autre projet.

**M. Guillaud-Bataille** : D'accord. Ce qui serait bien, quand même, c'est que là, vous vous engagez... Enfin, bon, je vais arrêter de poser des questions.

**M. le Maire** : Mais je suis d'accord pour dire que c'est juste, en fait, une autorisation de travail. Ils vont nous présenter le projet, c'est un peu comme Intermarché.

**M. Guillaud-Bataille** : Voilà. Très bien, je vois l'ambiance. Je vais faire court et vous m'excuserez si je peux choquer des oreilles trop chastes. Oui, voilà, la réalité, c'est qu'avec le protocole sur l'Intermarché qui est déjà passé, et celui-ci, vous bouclez à la va-vite des accords entre des promoteurs, pile quatre semaines avant le premier tour des élections, et vous engagez la ville sur des éléments qui sont longs. Je ne peux pas croire que ces dossiers se soient tous miraculeusement débloqués depuis le 28 janvier dernier, date à laquelle nous avons déjà un conseil municipal, et qu'ils soient tous dans l'incapacité d'attendre votre réélection ou une autre majorité à qui s'adresser, puisque, évidemment, ce sont de très bons projets. Il y a là des éléments qui sont particulièrement ennuyeux, notamment le fait que vous ne nous donnez pas les éléments sur les projets en cours. Et surtout, nous l'avions dénoncé au moment où vous nous aviez expliqué que vous rattachiez telle veille foncière avec le centre-ville, puis machin, pour éviter l'eau, bla bla bla. C'est ce que vous nous aviez dit à l'époque. À l'arrivée, qu'est-ce que nous voyons ? Nous voyons des aménagements de ce quartier, qui est pourtant en friche et dont, je crois, tous les Choisyennes et Choisyens attendent qu'il s'y passe quelque chose, ses habitants et les habitants du quartier, et les autres.

Et voilà que nous allons avoir des petits modules et pas de réflexion, de regard global sur comment va évoluer ce quartier, comment il va se transformer. Nous ne pouvons donc pas voir quelle est la projection qui est la vôtre. Alors vous allez me dire que c'est un choix politique, très bien, c'est un choix politique. Sauf que, en l'occurrence, quand on prend le dossier Cavers et donc le PUP, très précisément, il refait les voiries, c'est quelque chose d'assez classique, mais aussi il veut prévoir un agrandissement de l'école Cachin.

**M. le Maire** : Continuez, je vais vous répondre là-dessus.

**M. Guillaud-Bataille** : Il y a écrit dans le dossier. Ou alors je deviens fou furieux.

**M. le Maire** : Si c'est écrit, c'est une erreur.

**M. Guillaud-Bataille** : Il y a écrit qu'il est estimé à 68 enfants supplémentaires qui vont arriver sur le quartier via ce projet et qu'il faut donc agrandir l'école Cachin, notamment au niveau de son réfectoire et de ses capacités de production de nourriture.

**M. le Maire** : C'est l'origine du projet.

**M. Guillaud-Bataille :** Bon, écoutez, voilà, Monsieur le Maire, je crois vraiment que...

**M. le Maire :** Je vais vous répondre.

**M. Guillaud-Bataille :** Vraiment, pour ma part, je souhaite que ce soit le dernier conseil municipal où vous pouvez jouer au bonneteau, car je sors des trucs, je ne donne pas toutes les informations. La réalité, c'est que vous nous dites qu'il y a dans ce dossier le fait qu'il y a 68 enfants supplémentaires. Vous nous avez fait voter un peu avant un protocole Intermarché avec 276 logements qui arrivent. Là, par contre, il n'y a pas de projection de combien d'enfants cela va faire. Vous nous avez dit et répété, avec la démographie, c'est d'ailleurs dans le dossier, qu'il n'y a pas besoin d'une deuxième école. La réalité, c'est que Cachin est une école qui est déjà trop grande. Il y a trop d'enfants dans cette école et il y aurait besoin, pour le bien-être des enfants de Choisy et de ce quartier, de la scinder en deux pour faire deux unités scolaires qui soient dans des proportions plus raisonnables. Cette école est beaucoup trop grande, vous le savez, vous ne voulez pas l'admettre. Elle a quasiment la taille d'un collège avec près de 400 élèves. Voilà. Donc ça, ça ne va pas. Il y a besoin de se projeter. Peut-être qu'en mutualisant toutes les constructions qui commencent à fleurir — et on peut s'en féliciter, par ailleurs — on aurait pu imaginer justement de faire cette projection, mais vous n'avez cessé de nous le répéter, il n'y en a pas besoin dans ce quartier. Il n'y a pas besoin d'une nouvelle école pour des raisons démographiques. Raisons démographiques qui, apparemment, ne s'appliquent pas au port où, là, par contre...

Voilà, il y a un moment, ces jeux de manche deviennent vraiment insupportables et surtout, je trouve, ne sont pas dignes d'un débat public face aux citoyennes et aux citoyens.

**M. le Maire :** Écoutez, je vais essayer de vous répondre gentiment, parce que là vous mériteriez une réponse non pas violente, mais un peu agressive. Mais quand j'essaie de vous expliquer les choses et que je vous dis que, malheureusement, vous êtes souvent à côté de la plaque des dossiers, là vous êtes plus qu'à côté de la plaque. J'essaie d'être gentil. Savez-vous, Monsieur Guillaud-Bataille, ce qu'est l'EPA Orsa ?

**M. Guillaud-Bataille :** Oui, merci.

**M. le Maire :** Très bien. Sachez que lorsque je suis arrivé, et mon prédécesseur, Monsieur Didier Guillaume, et avant lui Monsieur Daniel Davaisse, nous nous sommes tous heurtés à l'EPA Orsa, qui a la main sur ce quartier. Nous n'avons pas découvert cela récemment, ce n'est pas parce qu'il y a l'élection, ce n'est pas parce que cela arrive maintenant, c'est parce que tous les projets qui ont été présentés le long du Lugo ont tous échoué à cause de l'EPA Orsa. Voilà, donc nous essayons de relancer un projet. On ne va quand même pas laisser cette partie de Choisy-le-Roi en no man's land pendant des années.

Ce projet ne date pas de quatre mois. Ce n'est pas du bonneteau. Depuis 2020, nous travaillons dessus. Étaient inclus, d'ailleurs, le gourbi de Choisy-le-Roi, vous savez, la résidence que j'ai sauvée, puisqu'ils vont maintenant avoir une construction neuve. Lorsque je suis arrivé, ils m'ont dit : « Nous, on veut être à Frazzi », ce que vous avez confondu avec Cavers. D'ailleurs, l'ancien maire leur avait promis. Sauf qu'on a découvert que Frazzi, on parlait tout à l'heure de l'EPFIF, n'appartenait pas à la ville. Nous avons travaillé pendant trois ans pour qu'enfin l'EPFIF accepte de se porter acquéreur de Frazzi. Ce projet, mon adjoint aurait pu vous en parler, nous avons travaillé ensemble pendant trois ans sur différentes options et des projets qui associaient des commerces et du logement avec l'EPFIF et l'EPA Orsa. À chaque fois, cela a échoué, et nous n'avons eu de cesse de travailler. Lors d'une dernière réunion, c'est l'EPA Orsa qui a choisi les promoteurs il y a quatre ans.

Je vous invite à les consulter. Nous n'avons rien choisi, nous demandons uniquement à ce que quelque chose se fasse. C'est l'EPA Orsa qui a choisi les promoteurs, sur un projet qui est... Oui, Monsieur, parce que c'est eux. Vous discuterez avec le DGS, il vous expliquera. Oui, Monsieur. Nous avons essayé dans un premier temps d'amender le projet, qui n'était pas trop mal. Ensuite, il a été abandonné à cause du sacro-saint équilibre financier. Il y avait aussi un problème technique : le premier projet a été abandonné. Pourquoi déjà ?

Le problème, c'est la propriété des terrains. Ce que je vous expliquais, c'est qu'on arrive et l'EPA Orsa, comme l'avait cru mon prédécesseur, avait prévu tout un projet qui encadrait Frazzi, Cavers, qui est de l'autre côté. Ce qu'on avait vu ensemble, on l'avait fait amender, ça nous convenait. Sauf que, tenez-vous bien, l'EPA Orsa, organisme d'État, nous a dit que le projet ne pouvait pas se faire puisque Frazzi, l'EPFIF ne l'avait pas. Donc on a repris notre travail et on a scindé en deux les choses, mais il y a déjà trois ans. D'un côté, il y a un permis qui a été déposé sur Frazzi, parce que là, la situation s'est décantée avec l'EPFIF qui a porté les terrains, et il nous reste à traiter le côté où il y a Cavers, où il y a tout ça. Voilà, c'est tout. Et l'EPA Orsa avait la main. C'est eux qui ont fait l'acte de candidature, l'architecture, etc., et qui ont présenté ces promoteurs. Voilà où nous en sommes. Ce projet, donc, on autorise de nouveau à ce qu'ils retravaillent ensemble. Il bute, et c'est pour ça qu'ils ne vous présentent rien, sur un marchand de sommeil qui occupe 30 % des terrains, qui ne veut rien lâcher et qui veut aller au tribunal. Donc on est dans une situation difficile. Nous essayons d'avancer. Ce n'est pas du bonneteau, ce n'est pas lié aux élections, c'est depuis 2020 qu'on travaille sur le Lugo. Vous pouvez consulter l'EPA Orsa, qui ne pourra que vous confirmer cela. Malheureusement, on est un peu sous les fourches caudines de l'EPA Orsa. Pour forcer ce marchand de sommeil à partir, nous décidons de faire un PUP. Un PUP, c'est d'intérêt public, et donc ce marchand de sommeil ne pourra pas s'y opposer à l'origine.

Alors, nous toucherons de la taxe d'aménagement. À l'origine, le projet avorté à cause de Frazzi et tout ce que je viens de vous expliquer devait financer une nouvelle école, enfin une partie, cela devait financer 30 % d'une nouvelle école au quartier Nord, et l'Éducation nationale et les géographes nous ont dit que ce n'est plus d'actualité. Même si on la faisait, il n'y aurait pas de professeurs dedans. Tout cela a changé. Nous faisons un PUP pour que ce marchand de sommeil ne puisse pas nous opposer cette résistance, qui est complètement infondée puisqu'il est dédommagé. En fait, c'est vraiment un marchand de sommeil. Il n'habite pas là, si encore c'était un habitant qui ne voulait pas quitter son habitation... Voilà où nous en sommes et ce qui reste de Cachin. C'est pour cela que je ne comprenais pas. Oui, malgré la taxe d'aménagement que cela va rapporter à la ville, ils vont aussi nous aider pour l'extension du réfectoire de Cachin. Voilà, c'est cela qui demeure. Voilà les choses.

Lugo, mais cela fait 20 ans et j'espère qu'un jour, soit nous, soit peut-être vous, Monsieur Guillaud-Bataille, vous arriverez à vous en sortir avec l'EPA Orsa, dont je me demande s'il va falloir qu'on continue, parce qu'on a une contribution pour financer ce machin qui, selon moi, ne sert à rien. J'ai relu pourquoi cela avait été fait : c'était pour favoriser l'industrialisation, les réalisations sur l'axe qui allait de Paris jusqu'à Melun. C'est pour cela que cela s'appelle Zone d'opération d'intérêt national. C'est une foutaise. Ils n'ont jamais rien fait, mais ils ont la main sur tout. Voilà. Et nous, les villes, lorsque je suis arrivé en 2020, on a dû refinancer cela à hauteur de près de 200 000 €. On nous avait demandé, avec l'excuse que sinon ce serait avalé par le Grand Paris, et nous avons accepté parce que nous pensions qu'effectivement c'était utile. Mais aujourd'hui, ça se termine. En 2025, je pense qu'ils vont revenir nous faire les poches. Mais là, je le dis à mon DGS : je ne verse pas un centime à l'EPA Orsa. Ça s'arrête en 2025. Il n'y a pas de refinancement de la part de la Ville de Choisy-le-Roi à l'EPA Orsa, ça suffit ! Voilà. Donc voilà la vraie histoire. Ce n'est pas sorti d'un coup de baguette magique. Je tiens à votre disposition tous les documents, tous les projets qui ont avorté depuis ces quinze dernières années.

Voilà. Donc là, on espère, il y a un nouveau directeur, on relance la machine avec un PUP. C'est comme une ZAC où la personne pourra s'y opposer, pour qu'enfin ce secteur vive. Voilà, c'est tout. Je crois que Madame Hache a demandé la parole.

**Mme Hache** : Monsieur le Président,

Je voudrais juste apporter quelques précisions concernant l'école Cachin et notamment sur les effectifs dont vous avez parlé tout à l'heure, ou en tout cas sur les prévisions concernant l'école Cachin et son éventuel scindement. Je ne sais pas si, il y a quelques années, les services avaient travaillé sur cette option-là. Ils avaient bien travaillé, on avait présenté au conseil d'école le projet de scission, et ce projet a été très largement rejeté par l'équipe enseignante. Du coup, l'école est restée une seule école.

Dans le même temps, au niveau des prévisions démographiques, toutes les études se recoupent, que ce soit celles faites par nos services ici ou les chiffres avancés par le DASEN, qui se base sur les chiffres de l'INSEE : nous perdons des effectifs d'élèves dans les classes à Choisy comme ailleurs, et nous allons continuer à en perdre encore pendant de nombreuses années.

Effectivement, comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, construire une nouvelle école, c'est prendre le risque de se retrouver avec un bâtiment vide, parce que l'Éducation nationale décidera de ne pas y mettre de professeur puisqu'il n'y en a plus la nécessité. D'où l'arrêt de cette réflexion sur une construction d'école.

Je termine en revenant sur Cachin. Je m'excuse, je suis un peu embrouillée. Concernant le réfectoire de Cachin, il faut savoir qu'il s'agit actuellement d'un algéco qui est là depuis de très nombreuses années et qui est extrêmement vieillissant. L'idée, c'est donc de pouvoir enlever cet algéco et de reconstruire un réfectoire en dur, plus solide, plus pérenne, et de l'agrandir en même temps. Voilà, c'est ça le projet.

**M. le Maire** : Voilà, c'est ce qui reste. À l'origine, il était question d'une école qui n'est plus nécessaire, mais il y a quand même l'amélioration de cette école, notamment, tu l'as très bien dit, du réfectoire. Enfin, voilà. De toute façon, tout le monde peut prendre ses renseignements, l'EPA Orsa est un service public de l'État, donc tout le monde peut aller vérifier ce que je viens de dire et se renseigner. Oui, c'est une volonté quand même, ils dépendent des subsides, et puis c'est le Grand Paris. Voilà, ils disaient que non, mais ça y est, c'est fait, ils sont absorbés par le Grand Paris et donc c'est encore eux qui nous imposent leur projet.

Y a-t-il encore des questions ? Non, je n'en vois pas. Alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bon, alors ce sont des votes pour. Finalement, vous êtes pour. Alors, c'est voté à l'unanimité.

Excusez-moi... Vous êtes pour le projet ? Bon, OK.

Non, mais... Contre ? Vous n'avez pas levé la main. Abstention ? Vous n'avez pas levé la main. Et pour ? Alors, je vous demande, c'est pour qu'il puisse compter.

*Vote de la délibération n° 26 021*

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL

Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 021 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire :** Donc, c'est voté à l'unanimité. Je vous en remercie. Très bien. De toute façon, on espère que celui-là ne va pas...

**→ Délibération rectificative relative à l'acquisition des parcelles sises 25, rue des Pâquerettes et 92, Quai de Choisy**

**M. le Maire :** Alors, où en est-on ? Ah, les parcelles. Délibération rectificative relative à l'acquisition des parcelles situées 25, rue des Pâquerettes et 92, quai de Choisy. Nous en avons déjà parlé, c'est juste administratif, c'est parce que nous avons acquis là-bas des propriétés. Il faut y adjoindre ces parcelles pour faire, non pas une déchetterie classique, mais simplement une déchetterie pour le gazon, la matière verte, destinée à nos jardiniers.

Cette déchetterie se trouve actuellement Voie des Roses, où sans cesse des gens viennent déverser des choses à Choisy Nord. Nous avons donc l'opportunité d'améliorer les conditions de travail des agents, d'avoir une plus grande praticité. Des habitants nous avaient interpellés, je les ai rassurés : ce sera uniquement une déchetterie verte, ils pourront contrôler, il n'y aura pas de déchets d'huile ou autre, et c'est à l'intérieur de locaux qui appartiennent à la ville. Il n'y a donc aucune crainte à avoir. Je pense qu'ils l'ont bien compris. C'est juste le périmètre qui est revu, pour permettre l'existence de cette déchetterie.

Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 022*

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 022 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est voté à l'unanimité. Merci.

**→ Délibération rectificative relative à la constatation du transfert de propriété à titre gratuit de la Médiathèque ARAGON (Zac du Port) par la SADEV 94 au profit de la ville**

**M. le Maire** : Alors, nous passons à la délibération rectificative relative à la constatation du transfert de propriété à titre gratuit de la Médiathèque. La médiathèque, c'est quelque chose qui était prévu depuis très longtemps, c'était dans les textes.

Il s'agit donc de la rétrocession de la salle de la médiathèque de la part de la SADEV au profit de la ville. C'est ce qui était prévu et ce qui se matérialise maintenant.

Y a-t-il des observations ? Non. Des votes contre ? Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 023*

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 023 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est voté à l'unanimité. Merci.

**HABITAT**

**→ Garantie d'emprunts accordée à Valophis Habitat pour la construction de 48 logements sociaux**

**M. le Maire** : Garantie d'emprunt accordée à Valophis Habitat pour la construction de 48 logements sociaux. Monsieur Druart, vous avez la parole.

**M. Druart :** Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Dans le cadre d'une opération située à la ZAC des Navigateurs, à l'angle de la rue Robert Peary et de la future rue Marco Polo, Valophis va y construire 48 logements sociaux. Bien sûr, ils vont emprunter pour un montant total de 6 339 874 €, sous quatre prêts. Nous devons garantir ce montant d'emprunt, qui sera sur une durée de 60 ans. Nous avons une réservation de dix logements, ce qui nous permettra de décider des candidatures, et cela engendrera, en équivalent droit unique, 31 désignations uniques de logement pour une durée de 60 plus 5 ans, soit 65 ans. Merci.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur Druart. Des observations ? Monsieur Chalbi Yacin.

**M. Chalbi :** Pas de souci, je ne m'opposerai pas à cette délibération. C'est juste une petite remarque. Est-ce qu'on pourrait profiter du fait qu'on garantit les emprunts de Valophis pour leur rappeler leurs obligations à plusieurs niveaux ? Déjà, lorsqu'ils font des travaux, notamment sur le quartier sud où ils ont délégué à Bouygues Habitat tout un quartier, la voirie a été complètement détruite. Ce serait bien que, lors de la livraison du quartier au mois de mars, ils refassent au moins la voirie telle qu'elle était, car elle était relativement récente.

Autre chose, le parc immobilier, notamment sur les tours, je pense à la tour Jaurès. On a quand même des situations assez déplorables et Valophis... Moi, je trouve personnellement, ayant de la famille habitant dans ces tours, qu'il y a un vrai laisser-aller : il y a du trafic de drogue, les ascenseurs, il y a de l'urine dans les ascenseurs, les cages d'escalier sont squattées, enfin il y a plein de défaillances. Donc, à un moment donné, quel est le pouvoir du maire vis-à-vis de Valophis ?

Au-delà de ce qu'on a, justement, les gars du 7 rue Jean Jaurès, par exemple, au-dessus du tabac... Vous allez juste faire bouger l'île. Mais c'est pareil pour Clemenceau, au niveau du marché, c'est pareil pour Choisy Nord. Enfin, voilà, quels sont les leviers dont dispose le maire vis-à-vis des bailleurs sociaux ? Pour moi, la garantie d'emprunt est aussi un moyen de leur rappeler leurs obligations vis-à-vis des locataires, que les locataires sont des humains comme nous, ce sont des Choisyens, ils ont droit à un cadre de vie. Ils paient un loyer qui n'est pas donné.

Moi, j'ai déjà tenté de discuter avec eux, j'ai été reçu de manière pas très cordiale par la responsable d'antenne de Valophis à Choisy-le-Roi. Donc, à un moment donné, il y a... Je me mets à la place des gens. On a aussi retiré tous les gardiens d'immeuble, on les a centralisés au centre-ville, donc les personnes à mobilité réduite, souvent âgées, doivent se déplacer jusque-là alors qu'elles avaient un gardien pendant des années.

Autre chose, je me permets aussi de souligner que dans ces immeubles, cela fait 17 ans que les locataires paient tous les mois une contribution aux frais de mise aux normes énergétiques. Ils ont fait un ravalement de façade, ils ont mis de l'isolant thermique, refait un peu l'électricité, etc. Et cela fait depuis 17 ou 18 ans que les locataires paient tous les mois sur le loyer, avec leurs charges, ce ravalement. Est-ce au locataire de payer cela depuis quinze ans ? Sachant qu'ils ont sûrement des subventions pour ces travaux. Voilà, c'est tout un aspect de la gestion du parc immobilier de Valophis sur Choisy-le-Roi. Pour moi, c'est un moyen de pression à ce niveau-là : OK, on leur accorde une garantie d'emprunt, mais il faut aussi leur rappeler leurs obligations vis-à-vis des locataires, comme pour la CDC. Là, c'est Valophis, mais il y a vraiment un sujet à ce niveau-là. Voilà.

**M. le Maire :** Alors, c'est un cas, notamment les gardiens, on l'a avec CDC Habitat, on l'a avec tous les bailleurs, ils se défendent, ils sont au bord de la faillite, tous. Donc c'est terrible. Et j'aspire, et j'en ai parlé au nouveau ministre du Logement, on prépare des choses. Il faut vraiment qu'on se penche sur les bailleurs sociaux. Ce que je leur reproche, malgré

tout, c'est qu'ils continuent à s'agrandir, c'est-à-dire qu'ils fonctionnent maintenant comme une multinationale. Ça, c'est l'État qui a imposé aux bailleurs de se regrouper. Avant, à Choisy-le-Roi, avant Valophis, ça s'appelait comment ? L'OPAQ. Oui, mais ça fonctionnait bien mieux. Il y avait un gardien au pied de chaque immeuble, c'était à taille humaine. Et c'est l'État qui a imposé ces regroupements. Bon, alors un des moyens de pression, c'est par exemple de refuser ce qu'on leur avait dit : on ne se porte plus caution. Là, on l'a fait parce que c'est une reconstruction de logements sociaux, Navigateurs, une opération obligatoire, imposée, c'est normal pour les gens. Mais le moyen de pression qu'on a, oui, c'est celui-là : dire « vous ne ferez plus rien à Choisy », parce que le PLU, on peut le refuser, le permis, etc.

Après, il y a des cas où Valophis a bien réagi et, jusqu'à il y a encore un an ou deux, c'est vrai que la situation se détériore un peu depuis un an, notamment avec cette centralisation des gardiens. J'ai eu le même problème avec CDC Habitat, la résidence La Folie, c'est pareil partout. De toute façon, c'est ce que je dis toujours : aujourd'hui, le variable d'ajustement, c'est l'être humain. Dans les transports, chez les bailleurs, partout. Un problème, il faut faire des économies, on supprime l'être humain et on se plaint après qu'il y ait de la violence.

Je partage ce que dit Monsieur Chalbi et nous essayons de faire pression et d'appuyer au conseil d'administration. Je n'arrête pas de leur dire que je suis contre le rachat. Eux disent que c'est pour assurer l'équilibre financier quand ils rachètent des résidences dans d'autres villes. Ils ont des résidences à Antibes, je leur ai dit : « Vendez les résidences à Antibes. » Oui, mais ça nous rapporte, c'est ce qui nous permet de ne pas couler. Je ne sais pas... Il y a un moment où il faut se recentrer. Pour moi, les bailleurs sociaux devraient se recentrer sur leur métier premier, qui n'est pas d'acheter, qui n'est pas de construire, parce qu'ils font aussi promoteur maintenant. Ce n'est pas normal à l'origine, même si ça permet à des gens d'accéder à des prix inférieurs au marché, ce n'est plus trop le cas. C'est ce que j'ai vu aux Hautes Bornes. Les prix, c'était 4 300 €.

**Mme Fontaine** : Les prix, ça commence à être élevé.

**M. Chalbi** : Si je peux me permettre, c'est juste en face de chez moi. Je les ai sous ma fenêtre : 320 000 € le 60 m<sup>2</sup>. Je vous laisse faire le calcul. 320 000 € pour 60 m<sup>2</sup>, quelques finitions, Valophis, c'est Bouygues Bâtiment, habitat social.

**M. le Maire** : Oui, je suis d'accord.

**M. Chalbi** : 320 000 € pour 60 m<sup>2</sup>, et les petites maisons 4 pièces, 85 m<sup>2</sup>. Si on va sur la TVA à 20 %, c'est ça qui joue. Mais pour les primo-accédants qui ont la TVA à 5,5 %, la TVA à 20 %, on est à 470 000 € pour un quatre pièces de 85 m<sup>2</sup>.

**M. le Maire** : Je suis d'accord. Et donc la pression, c'est celle-ci. On n'a pas de pression véritable, si ce n'est que, quand une situation devient dramatique, on peut aussi associer le préfet, on peut envoyer nos contrôles d'hygiène, ce qu'on fait, et là, parfois, ça réagit. Ça, on le fait. Et puis surtout, les menacer d'être persona non grata dans la ville : quand ils ont un programme à faire, on dit non. Oui, ben...

**Mme Fontaine** : Après, nous, quand même, que ce soit... là c'est l'ANRU sur le quartier des Navigateurs, mais maintenant qu'on a le nouveau quartier au niveau de Barbusse en quartiers prioritaires, ils ont une exonération du fait que ce soit en politique de la ville. Donc là, je pense que c'est quand même un bon levier de pression pour pouvoir faire en sorte que les logements soient un petit peu... voilà, au...

**M. le Maire** : Au niveau de la politique du logement, il y a tout à revoir et je suis un de ceux qui appuie, il y a tout à revoir, c'est sûr. Mais à chaque fois qu'un locataire nous appelle, on

écrit, on agit. Parfois, on arrive à résoudre des choses, on intervient, parfois ils nous écoutent, parfois non. Mais sur ce cas particulier, déjà, s'il y a du trafic, on est... C'est dingue, ça n'a pas l'air pourtant... Ah, mais l'Esplanade, on a arrêté près de 280 personnes en face du commissariat et ils sont constamment relâchés. Il y en a un peu moins quand même, mais c'est là où il y avait tous les trafics. Vous avez besoin de quelque chose, il faut aller là-bas. Ils vendent de tout, hein ? Fer à repasser, drogue... Il y en a.

**M. Chalbi** : Il y en a encore. Hier encore, on m'a proposé de l'ecstasy devant chez mes parents.

**M. le Maire** : Eh bien, il faut amplifier. Je partage et on essaie de faire. Mais surtout, on répond et on essaie d'accompagner les locataires lorsqu'ils ont ce type de problème. Là, c'est un peu plus pour la bonne cause puisque, avec ces 48 logements sociaux qui vont être construits suite à la destruction, il y a un droit au retour pour les gens.

Y a-t-il eu des observations là-dessus ? Non, je pense qu'on est... Des votes contre ? Non ? Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 024*

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 024 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est voté à l'unanimité. Merci.

Alors, convention d'occupation et d'usage des jardins familiaux. C'est un petit règlement pour ceux qui ont les jardins familiaux, où l'on rappelle leur devoir d'entretien, etc. C'est un renouvellement, avec quelques améliorations.

Fred... Oui, c'est vrai. Non, ma mémoire...

**M. Druart** : Ce n'est pas grave. Il manquait le transfert de garantie à Batigère.

**→ Transfert des garanties d'emprunts contractés par Batigère Habitat au profit de Batigère Habitats Solidaires**

**M. le Maire** : Excusez-moi. Vas-y alors. La parole est à Monsieur Druart. Garantie d'emprunt par Batigère Habitat. Ah oui, mais là, c'est purement...

**M. Druart** : C'est purement technique.

**M. le Maire** : Pour reprendre les propos de Monsieur Guillaud-Bataille, là, pour le coup, c'est du bonneteau. On passe de la même manière à une filiale.

**M. Druart** : Pas du tout de nous, mais de Batigère. Voilà. Batigère veut transférer une partie de... enfin, c'est plutôt ses résidences sociales, oui, ses résidences sociales, par exemple, et les foyers de jeunes travailleurs, Coallia, etc., dans leur filiale. Donc, il y a un transfert de garantie d'emprunt à procéder. Cela concerne, il me semble, 141 logements. Vous avez le détail en pièce jointe.

**M. le Maire** : Non, mais ça, en fait, ce sont des garanties d'emprunt qu'on a déjà.

**M. Druart** : Ça ne change rien sur les garanties d'emprunt accordées il y a très longtemps. OK, merci.

**M. le Maire** : On a donc transféré à la filiale, c'est tout. Ce sont des garanties d'emprunt qu'on a déjà accordées. C'est un jeu d'écriture, ça ne change rien pour la ville, et pour eux, ça doit changer quelque chose, mais pour nous, ça ne change rien. Y a-t-il des observations là-dessus ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 025*

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 025 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Bon, c'est accepté.

## **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **→ Convention d'occupation et d'usage des jardins familiaux**

**M. le Maire :** Alors, nous revenons aux jardins familiaux. C'est une convention d'occupation et d'usage ; aux jardins familiaux, on affine leur responsabilité. Oui, Monsieur Guillaud-Bataille, sur les jardins familiaux. Allez-y, allez-y, de toute façon c'est...

**M. Guillaud-Bataille :** Ce n'est pas directement sur ce qui nous est proposé, mais je dois avouer que j'ai une grande inquiétude. Au-delà de ce qu'on leur demande de faire, je crois qu'on ne sait pas vraiment quels moyens de contrôle on a. Parce que, objectivement, pour habiter le quartier, pour connaître des gens qui y vont, pour passer devant régulièrement, on leur avait dit de ne pas faire de culture en pleine terre. Il y en a. On leur avait dit de ne pas remuer la terre. Il y a des gens qui amènent des motoculteurs et qui remuent la terre à motoculteur dans ces parcelles. Il y a même une basse-cour qui est maintenant installée là-bas. On sait ce qui est dit des poules et des œufs dans notre ville comme dans toute l'Île-de-France. Donc voilà, c'est pour dire mon inquiétude pour ceux qui y sont, qui apparemment ne mesurent pas assez la dangerosité des parcelles où ils sont, et qui contreviennent de fait aux protocoles sur lesquels on a bien raison de les avertir.

Donc, quels moyens a-t-on, d'abord pour eux ? Et puis, quand on en est au motoculteur, cela ne concerne plus seulement ceux qui vont manger trois tomates qu'ils ont fait pousser là. Quand on remue cette terre-là, on le sait, c'est pour ça qu'on a dit surtout pas de contact avec la terre, même pour les fleurs, il faut mettre un plastique pour éviter la perméabilité entre la terre et la terre du bac. Donc, quand on en est à remuer cette terre-là, je pense que c'est quand même... Voilà. Donc quels sont les moyens que la ville peut avoir pour contrôler cela, pour faire cesser ces pratiques qui sont dangereuses pour la santé des bénéficiaires des parcelles, mais aussi, quand on retourne cette terre, pour l'environnement ? Voilà, c'était juste apporter ce témoignage-là, d'un Choisyen, et dire comment on peut faire, et quels moyens on a pour protéger la santé des bénéficiaires, mais aussi du voisinage.

**M. le Maire :** Oui, Monsieur Chalbi.

**M. Chalbi :** Non, mais juste une petite intervention, parce que je connais bien aussi cette zone-là. Les gens, quand on discute avec eux, ils vous répondent en vous regardant droit dans les yeux : « Ça fait 45 ans que je cultive cette terre, que je mange les légumes, je ne suis pas mort, je n'ai pas de troisième bras qui m'a poussé dans le dos. » On a beau essayer de leur expliquer, ça ne veut pas, ça ne veut pas. Ils m'ont dit : « De toute façon, je fais ce que je veux, je suis chez moi. » Au-delà de ça, il y a aussi des gens qui y vivent à plein temps. On a un monsieur qui vit dans un wagon de la SNCF avec un poêle à bois, il vit là-bas tout le temps. Oui, il y a des gens qui vivent dans une sorte de cabanon en fond de parcelle, des cabanons durs, jardin partagé aux Gondoles. Effectivement, il y a aussi quelqu'un... Deux personnes, il n'y en a pas qu'un. Il y en avait deux qui avaient une basse-cour. Mais il y a aussi beaucoup de personnes qui ont mis des bâches, qui ont utilisé la terre que la mairie leur a fournie, qui font des bacs, qui ont refait, qui font... Mais il y a effectivement des personnes historiques qui sont là depuis très longtemps, qui, notamment parce qu'elles ont travaillé à Renault, ne sont pas forcément Choisyens. Beaucoup viennent du 77, du 91. Quand on leur rétorque cela, nous avons une fin de non-recevoir en disant que ça fait 45 ans qu'ils mangent leurs légumes et qu'ils ne sont pas morts.

**M. le Maire :** Écoutez, je ne pensais pas que c'était à ce point, mais de toute façon, c'est très simple : les terrains étant pollués, pour des raisons sanitaires, on peut leur demander de partir et la plupart, en plus, ne sont pas des Choisyens. On peut faire autre chose de ces terrains, il s'agit de voir dans quelle mesure les dépolluer. Je ne pensais pas que c'était à ce point, donc je vais regarder. On avait pourtant assaini, car on avait redessiné les parcelles. Il faut savoir que c'était un drôle de système là-dedans : il y avait un type qui avait des parcelles, qui se faisait payer soi-disant au nom des propriétaires alors qu'il encaissait l'argent. Il a disparu, car le propriétaire habitait à Monaco, il a décidé de vendre. Et il y a eu

un type qui avait pris la place d'un gars mandaté par le propriétaire, qui a démissionné, et le propriétaire ne s'en est plus occupé. Un des utilisateurs des terrains allait chercher chez ses voisins les loyers, puis... Il est parti maintenant, mais nous, on est tombés de notre chaise. Donc on a redessiné, on a payé un géomètre, on a redessiné les parcelles avec les loyers. Mais s'ils se comportent mal et s'ils disent qu'ils sont chez eux... Non, ils ne sont pas chez eux. D'où la convention. Les terrains appartiennent à la ville, puisqu'on les avait rachetés, donc ils ne sont pas chez eux. S'ils ne respectent pas, la seule chose, c'est qu'ils seront évacués, c'est tout. On va se pencher là-dessus. Ceux qui ne respecteront pas cela, après tout, on va les évacuer. On a bien des choses à faire sur ce terrain. On verra. C'est pollué, on peut voir dans quelle mesure c'est pollué, car on aurait pu faire, nous, une ferme, en dépolluant. Il y a des gens spécialisés, on va voir.

Oui, ils ont le droit de faire leur culture, mais bon. On va suivre ça. Très bien. D'où l'utilité de ce règlement, de cette convention où on rappelle leur devoir. Je pense que la police municipale n'a jamais fait un tour là-bas, mais on peut aussi peut-être faire une petite réunion avec eux, les envoyer là-bas et voir comment ils se comportent. Bien.

Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 026*

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 026 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Bien, c'est voté et nous allons nous pencher plus précisément sur ce problème.

### → Convention pour l'éducation au développement durable auprès de public scolaire avec le programme École dehors 2026

**M. le Maire** : Convention pour l'éducation au développement durable auprès du public scolaire « École Dehors ». Madame Hache.

**Mme Hache** : La Ville a développé depuis plusieurs années un partenariat avec l'association Nature et Société, que vous connaissez peut-être déjà. Ce partenariat vise à déployer des actions en matière d'éducation au développement durable à destination des jeunes publics sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de mettre en œuvre un programme de sensibilisation et

d'animation appelé « École Dehors ». Les élèves sortent des écoles et vont à la découverte des espaces verts environnants, de la biodiversité, et ils font donc école dehors. Ils sont encadrés par leurs enseignants, bien sûr, et par un animateur de l'association Nature et Société, et ce pour plusieurs séances, souvent cinq ou six. Cette démarche permet ainsi aux enfants d'apprendre autrement et de développer des savoir-faire complémentaires, le tout étant bien sûr en accord avec l'Éducation nationale. Merci.

**M. le Maire** : Des observations ? Non. Votes contre ? Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 027*

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 027 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est voté à l'unanimité, merci.

### → **Convention partenariale avec l'association « Au fil de l'eau » passeur de rives 2026**

**M. le Maire** : Alors, on arrive à la fin de notre parcours. C'est la convention partenariale avec l'association... Christian, excuse-moi. Monsieur Bolle.

**M. Bolle** : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je viens vous présenter la convention annuelle pour la saison 2026 du Passeur de Rives. Pour mémoire, c'est la deuxième année consécutive que le Département se met en retrait sur le fonctionnement de ce passeur de Rives. Depuis de nombreuses années, nous fonctionnions avec une participation de la collectivité, qui était en augmentation depuis 2020 de notre part, et une participation financière du Département. Comme je le disais, toujours en retrait cette année, ce qui a provoqué l'an dernier un service amoindri d'un mois complet, mais qui nous a quand même permis de conserver une fréquence importante sur le mois de juin et sur le mois de juillet, qui était, en tout cas pour le mois de juin, le mois le plus fréquenté, puisque nous avons obtenu jusqu'à 118 passagers en moyenne par jour pour ce bateau qui, je le rappelle, traverse la Seine toutes les dix minutes pour relier le quartier du Port aux Gondoles Sud.

Cette année, nous avons, sur ce même principe, choisi de recréer un dynamisme que je vais vous expliquer également. Il fonctionnera du 3 juin au 5 juillet, selon les habitudes des années précédentes, donc le mercredi, le samedi et le dimanche après-midi. Il s'interrompra en juillet et en août, période la plus creuse, là où il y a le moins de fréquentation et le moins de Choisyens sur la ville, pour reprendre au mois de septembre, du 2 au 27 septembre, toujours avec le financement de la ville, le mercredi, le samedi et le dimanche. Nouveauté : en complémentarité et combiné avec les efforts de la fondation de la RATP, il fonctionnera le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi en heures de pointe, le matin de 7 h 30 à 10 h 30 et le soir de 16 h à 19 h. Ainsi, nous avons fait le choix, sur ce mois de septembre, mois de la mobilité, de la Semaine de la mobilité notamment, de combiner ces efforts et, encore une fois grâce à la part de la RATP, de recréer ce dynamisme. On sent que cette expérimentation annuelle, qui transforme le Passeur de Rives sur le mois de septembre en un vrai service, une vraie navette quotidienne fonctionnant sept jours sur sept, nous permettra de redynamiser encore une fois et de démontrer l'utilité de ce bateau.

Voilà ce que nous vous proposons de valider ce soir. Merci à vous.

**M. le Maire** : Merci. Des observations ? Non. Vote contre ? Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 028*

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 028 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : C'est adopté. Merci.

## **SANTÉ**

### **→ Avenant N° 1 à la convention de gestion du Centre municipal de Santé**

**M. le Maire** : Alors, nous arrivons à l'avenant numéro un à la convention de gestion du Centre municipal de santé. À la demande de la Sécurité sociale, nous avons obtenu une prorogation jusqu'au mois de juillet 2026. Cela passe par cet avenant que nous signons avec eux. Le centre ne fermera donc pas au mois de mars comme cela avait été décidé, il va rester ouvert et il restera ouvert bien au-delà. Nous sommes en pleine discussion avec les médecins salariés au sein de la commune, nous attendons leur réponse, mais ils ont accepté de repousser la fermeture. Voilà.

Y a-t-il des observations sur ce point ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Abstentions ?

*Vote de la délibération n° 26 029*

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POU DY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 029 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Donc c'est voté à l'unanimité. Merci.

## **POPULATION**

### **→ Rapport annuel année 2024 — SIFUREP**

**M. le Maire** : Alors il nous reste le SIFUREP, c'est un « prend acte ».

Si vous l'avez feuilleté, si vous avez des questions, Monsieur Coelho sera ravi de vous répondre, mais sinon c'est un « prend acte », non ? Donc, le point suivant...

**M. Coelho** : Je m'étais préparé à présenter.

**M. le Maire** : Ah ben oui, vas-y. Excuse-moi, excuse-moi. Je n'y ai pas pensé. Je suis fatigué. Vas-y, Vasco. Mais bon, voilà.

**M. Coelho** : Oui, chers collègues. Comme chaque année, je vous présente le rapport d'activité 2024. Comme vous le savez, le SIFUREP est le syndicat mixte créé en 1905 qui organise le contrôle du service public funéraire. En 2024, il regroupe 116 collectivités en Île-de-France. Il gère le service extérieur des pompes funèbres par délégation de service public, ainsi que 7 équipements funéraires : cinq crématoriums et deux chambres funéraires. Il accompagne également les communes sur le plan juridique et les aide à maîtriser les coûts via une centrale d'achat.

Concernant la délégation confiée aux OGF PFG, elle permet de garantir la qualité des prestations et des tarifs encadrés pour les familles des communes adhérentes. Les tarifs sont en moyenne inférieurs de 10 %. Les forfaits sont à 1 536 € pour une crémation et 1 920 € pour une inhumation. La gratuité est assurée pour les enfants de moins d'un an et une réduction de 50 % pour les enfants et adolescents de 1 à 18 ans. Il y a aussi la prise en charge des personnes dépourvues de ressources.

En 2024, 5 773 obsèques ont été réalisées, dont 1 447 au tarif forfaitaire négocié. Les équipements ont enregistré 10 164 crémations et 2 686 admissions en chambre funéraire. La centrale d'achat, créée en 2012, compte 78 adhérents et permet aux communes de

mutualiser et maîtriser les dépenses liées aux cimetières, conformément à la réglementation. Le rapport d'activité 2024 a été transmis à la commune. Il nous est donc proposé d'en prendre acte. C'est bien triste, mais voilà.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur Coelho. Des observations ? Non. Ceci dit, vous savez, avec Vasco, parfois on est saisi de l'affaire familiale. Ce n'est pas simple, hein ? C'est quand même quelque chose, mais qu'il faut traiter. Donc, c'est un « prend acte ».

*Vote de la délibération n° 26 030*

## **PREND ACTE**

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **→ Compte-rendu des décisions L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. le Maire :** Bon, ensuite, nous avons nos fameuses décisions L2122-22. Si vous avez observé quelques décisions et que vous souhaitez intervenir... Non ? Eh bien, écoutez, merci de cet excellent conseil. Merci à vous.

*Vote de la délibération n° 26 031*

## **PREND ACTE**

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, FONTAINE Sabrina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, GAULIER Danièle, DIMNET Jocelyne, FADLI Hafida, GARROUT Karim, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHASSAY Laurent, BANCE Stéphane, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, FOURNIER Laura, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, BOUGUEROUA Hamida, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

On vous donne rendez-vous dans cette salle le quinze au soir, et peut-être le 22. On verra ce qui se passe le quinze au soir. Passez une bonne fin de semaine et à bientôt.

*La séance est levée à 22 h 15.*